



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SPE au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Bilan finalisé et
rapportage 2020

Table des matières

Éditorial du Secrétaire général.....	3
Un an de déploiement de la démarche « services publics écoresponsables »	4
Feuille de route SPE	8
L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents.....	11
Mesure 1	12
Mesure 2.....	13
Mesure 3.....	13
Mesure 4.....	14
Mesure 5.....	15
Mesure 6.....	17
Mesure 7.....	19
Mesure 8.....	20
L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables.....	22
Mesure 9.....	23
Mesure 10.....	25
Mesure 11.....	27
L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement.....	28
Mesure 12.....	29
L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics.....	31
Mesure 13.....	32
Mesure 14.....	34
Mesure 15.....	34
Mesure 16.....	35
Mesure 17.....	37
L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques	39
Mesure 18.....	40
Mesure 19.....	43
Mesure 20	44
Les opérateurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.....	46

Éditorial du Secrétaire général

Alors que le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous alarme sur les conséquences du réchauffement climatique dans le premier volume de son 6^{ème} rapport, la France fait de la protection de l'environnement une priorité de sa politique internationale et se mobilise pleinement pour traduire cette priorité dans le fonctionnement de ses services publics. C'est en ce sens que le Premier ministre a défini 6 axes et 20 mesures dans sa circulaire du 25 février 2020 relative aux engagements de l'État pour des services écoresponsables (SPE).

Dans ce cadre, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères présente son nouveau rapport, un an après le lancement de la démarche en son sein. Le précédent bilan rendu en novembre dernier au Commissariat général du développement durable a permis, à un niveau interministériel, de mettre en exergue nos avancées en matière d'écoresponsabilité, ce dont je me félicite.

Cette nouvelle année a été l'occasion de poursuivre la démarche notamment en faisant des agents des acteurs dans la réflexion, par la création d'une boîte à idées « services publics écoresponsables ». Ouverte à l'ensemble des agents tant en administration centrale qu'à l'étranger, elle leur permet de faire remonter les bonnes pratiques et leurs suggestions qui seront étudiées par les différents groupes de travail instaurés pour chacun des 6 axes SPE.

La démarche s'est également traduite à l'étranger par le lancement d'un second appel à projets « innovons pour une Ambassade verte » venu récompenser 14 postes diplomatiques et consulaires engagés dans une ou plusieurs thématiques définies par la circulaire. Je tiens ici à souligner leurs efforts en ce sens dans un contexte général difficile.

Déterminés à poursuivre nos actions vers la durabilité et l'écoresponsabilité au sein de notre ministère, une feuille de route établie et présentée dans ce nouveau rapport présente notre mobilisation à venir.

François DELATTRE

Un an de déploiement de la démarche « services publics écoresponsables »

Voici un an que le plan Services publics écoresponsables (SPE) a été lancé par le Premier ministre puis par le Secrétaire général au sein de notre ministère. La transition écologique et solidaire se doit d'être au cœur du fonctionnement de nos services.

L'engagement du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Le ministère a présenté en début d'année son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) devant le Conseil de l'immobilier de l'État (CIE) qui détaille pour les 5 ans à venir la politique immobilière de ses emprises en France. Les préoccupations environnementales restent un enjeu majeur dans l'exécution de cette stratégie, puisqu'elles contribuent à améliorer l'environnement et l'organisation de travail.

Ainsi, et dans le cadre de cette première année de déploiement de la démarche SPE, les six groupes de travail, un par axe, se sont réunis par audio ou visioconférence, compte tenu des restrictions sanitaires. Composés de correspondants nommés dans plusieurs directions, ils ont permis d'identifier les interlocuteurs amenés à contribuer au déploiement de la démarche et à la faire connaître auprès de l'ensemble des agentes et agents du ministère. En collectant et rapportant les propositions de leur direction, ces interlocuteurs participent au processus collectif de mise en place des mesures et d'élaboration de la stratégie SPE au sein du ministère. S'en est suivi un premier comité de pilotage (COFIL), conduit par mes soins, pour la définition et le suivi des actions à mener.

Concomitamment, le ministère a rendu son premier bilan de lancement de la démarche au Commissariat général du développement durable. Il s'est particulièrement démarqué au niveau interministériel par la mise en place avancée des mesures et l'intégration de ses opérateurs dans la démarche. En effet, comme en témoigne ce nouveau rapport, les opérateurs sont mobilisés pour mettre en œuvre les 20 mesures du plan, présenter leurs avancées et renseigner les indicateurs.

Bien que les postes diplomatiques et consulaires ne soient pas directement visés par la démarche SPE, le ministère a fait le choix de les impliquer, tout en prenant en compte les contraintes locales, dans un souci de sincérité, de transparence et d'adéquation avec sa politique extérieure. Cela s'est traduit en 2021 par le lancement du deuxième appel à projets « innovons pour une Ambassade verte », tourné vers les problématiques SPE et pour lequel une enveloppe de 200 000 euros était prévue à part égale entre la direction des affaires financières et ma direction. 14 projets parmi les 20 déposés par nos Ambassades ont été récompensés, dans des thématiques variées (mobilité, achats responsables, énergie, biodiversité, déchets, eau) et sont en

cours de mise en œuvre.

Ce deuxième rapport a donc pour objectif d'actualiser les données présentées en novembre dernier pour chaque mesure tout en complétant la liste des indicateurs définis par le Commissariat général au développement durable. Si certaines actions sont déjà mises en place, il convient d'aller plus loin dans la démarche pour renforcer l'éco-responsabilité au sein du ministère.

Les premiers jalons d'un service public écoresponsable



L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

- 89 agents ont opté pour le forfait mobilité durable en 2020.
- 25 points de recharge pour véhicules électriques sont installés dans les entreprises en administration centrale.
- 8 véhicules sont électriques ou hybrides sur les 13 véhicules achetés en 2020, respectant ainsi la norme de 50% d'acquisition de véhicules à faible émission.
- Plus de 350 emplacements pour vélos à disposition sur tous les sites.
- Réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements internationaux depuis Paris entre 2017 et 2020.
- 100 salles équipées en visioconférence sur tous les sites d'administration centrale et de 194 salles réparties dans 126 pays à l'étranger fin 2020.



L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

- Interdiction de la vente et mise à disposition de certains produits en plastique depuis le 1^{er} janvier 2021.
- 1/3 des marchés passés en 2020 incluaient des clauses environnementales, notamment le marché multiservice multitechnique, plus important marché du MEAE, mis en œuvre depuis le 1^{er} novembre 2020 par le nouveau prestataire ENGIE.



L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

- Nouveau prestataire de restauration collective en Ile-de-France depuis le 1^{er} janvier 2021, CONVIVO, engagé à respecter les objectifs fixés par la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM).



L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

- 18 biens rattachés à un point de livraison dans l'outil de suivi des fluides avec une remontée de données active, sur les 22 biens identifiés.
- Baisse de 8,23% de la consommation en électricité et de 34,66% de consommation en gaz entre 2019 et 2020, sur l'ensemble de ses sites en Ile-de-France, Nantes et Strasbourg.
- Création d'une boîte à idées pour recueillir les bonnes pratiques et suggestions en matière d'écoresponsabilité des services en administration centrale et en ambassade.



L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

- Inclusion de l'interdiction d'utiliser les produits phytopharmaceutique dans le marché d'entretien et aménagement des espaces verts attribué à un Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT).



L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

- 90% de cartouches recyclées.
- 15% du matériel acheté est d'occasion ou reconditionné et 10% des copieurs sont issus d'une filière de reconditionnement.

Les prochaines étapes à mettre en œuvre



L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et des agents

- Etablir un plan de mobilité d'ici la fin de l'année 2021 en lien avec le référent mobilité.
- Disposer d'un parc automobile comprenant 40% de véhicules électriques d'ici à 2022.



L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

- Généraliser et mettre à disposition des gobelets réutilisables pour les agents en administration centrale.
- Mise en œuvre du plan d'action en 4 axes pour atteindre d'ici 2022, 50% des marchés notifiés comportant des dispositions environnementales et d'ici 2025, 100% des marchés.
- Poursuivre la suppression des imprimantes individuelles.



L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

- Atteindre 50% d'achats alimentaires durables et 20% de produits bio sur les sites franciliens et nantais d'ici le 1^{er} janvier 2022 (aujourd'hui, 34,8% et 48% d'achats durables respectivement en Ile-de-France et à Nantes et 10% de bio sur tous les sites).



L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

- Remplacer les trois dernières chaudières au fioul des sites rattachés à l'administration centrale (Représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques ; Domaine ministériel de La Celle-Saint-Cloud et Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg).
- Créer un module de formations en ligne concernant le développement durable sur la nouvelle plateforme interne Diplomatica.



L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

- Intensifier la politique de sensibilisation des agents autour des enjeux du développement durable et des éco-gestes.
- Reprendre la campagne de cessions de matériel informatique en fin de vie, suspendue lors de la crise sanitaire.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères renouvelle donc son engagement pluriannuel afin d'assurer une transition écologique et solidaire dans son fonctionnement courant et dans la réalisation de ses missions en France comme dans son réseau diplomatique.

Myriam ACHARI

Directrice des immeubles et de la logistique

Correspondante ministérielle SPE

Haut fonctionnaire au développement durable

Feuille de route SPE

AXE 1 : MOBILITE DURABLE		
Mesures	Actions	Acteurs
M1 : forfait mobilité durable de 200 euros	• Communiquer sur le forfait mobilité durable auprès des agents notamment auprès des nouveaux agents.	DRH/CSRH
	• Recenser le nombre de bénéficiaires de ce dispositif.	
	• Etablir le coût de la mesure.	
M2 : partenariats avec acteurs du covoiturage	• Réaliser une enquête sur les moyens de transport utilisés par les agents en administration centrale pour se rendre sur leur lieu de travail.	DIL et DGM/DDD/CLEN
M3 : logiciel de gestion de covoiturage		
M4 : bornes de recharge véhicules électriques	• Faire un état des lieux des besoins et poursuivre l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.	DIL
M5 : véhicules hybrides et rechargeables	• Nommer un référent « mobilité ».	DIL
	• Définir et mettre en place un plan d'action « mobilité ».	
	• Respecter a minima 50% de véhicules à faible émission lors du renouvellement annuel.	
	• Etudier la possibilité de mutualiser un véhicule pour les agents présents sur le site des Invalides.	
M6 : places de stationnement vélo	• Etablir des lignes directrices quant à l'achat de vélos pour les postes.	DAF3/MPE en lien avec la médecine de prévention et la DRH
	• Augmenter le nombre de places de stationnement pour vélo en administration centrale.	DIL
	• Développer la mise à disposition de vélo pour des déplacements inter-sites en lien avec l'association Diplomacycles.	DIL en lien avec Diplomacycles
	• Lancer une campagne de marquage des vélos en lien avec Diplomacycles.	
	• Organiser une journée, appuyée par l'association Diplomacycles de marquage de vélos sur site du MEAE par une société spécialisée et d'atelier de réparation ou auto-réparation.	
	• S'inscrire dans le référentiel « employeurs pro-vélo » (ADEME).	
M7 : réduction des émissions à effet de serre	• Identifier un projet de compensation carbone.	DAF/3/VEM et DDD/CLEN
	• Communiquer de nouvelles instructions aux agents pour voyager en train lorsque le temps de trajet est inférieur à 4h.	DAF/3/VEM
M8 : solutions de visioconférence	• Poursuivre l'équipement de salles en visioconférence, en administration centrale comme dans les postes.	DNUM
	• Augmenter la capacité et la possibilité de se connecter hors réseau.	DNUM
	• Communiquer sur les possibilités et l'utilisation de ces nouveaux outils auprès des agents.	DNUM en lien avec DCP

AXE 2 : ACHATS PLUS RESPONSABLES		
M9 : abandon du plastique à usage unique	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'usage du plastique dans les espaces de restauration collective. • Renouveler l'achat d'écogobelets en administration centrale. 	DPS DIL
M10 : marchés publics et risque de déforestation	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure dans les marchés les « clauses vertes » rédigées par l'Etat via la DAE. 	DAF
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une procédure permettant de vérifier le respect des clauses environnementales dans les marchés par les services prescripteurs. • Diffuser le guide des achats publics 0 déforestation à l'ensemble des directions concernées. 	DAF en lien avec les autres directions DIL
M11 : achats responsables papier	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les commandes de papier réalisées par le service reprographie et veiller à la provenance de ce papier qui doit être recyclé ou issu de forêts gérées durablement. 	DIL
	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la possibilité de communiquer aux agents leur bilan d'impressions et communiquer sur les impressions globales du MEAE. 	DNUM en lien avec le prestataire des photocopieurs
	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les agents des dispositifs de recyclage mis en place MEAE. 	DIL en lien avec le MTMS et DCP
AXE 3 : ALIMENTATION PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT		
M12 : alimentation	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un plan d'action pour relever la part des produits issus de l'agriculture biologique sur les sites franciliens (mise à mal par la crise sanitaire). 	DPS
	<ul style="list-style-type: none"> • Facturer les produits dits durables au même prix que les produits conventionnels. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'association ADOS qui gère le restaurant nantais vers cette transition. 	
AXE 4 : REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DANS LES BATIMENTS PUBLICS		
M13 : outil de suivi des fluides	<ul style="list-style-type: none"> • Désigner un « Energy manager » pour le MEAE. 	DIL
	<ul style="list-style-type: none"> • Fiabiliser le plan de comptage pour avoir un suivi fin. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une stratégie de maintenance. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter les audits énergétiques réalisés afin de définir une stratégie énergétique. 	
M14 : chaudières au fioul	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de postes ayant une connaissance fiable de leur consommation d'énergie. 	DIL en lien avec DAF3/MPE
	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer dans la programmation pluriannuelle le remplacement des 3 chaudières à fioul restantes d'ici à 2029. • Recenser les chaudières à fioul dans les postes et se poser la question de leur remplacement selon le contexte local. 	DIL
M16 : Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les projets présentés dans le cadre du plan de relance dans la programmation immobilière. 	DIL
	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les serveurs ne nécessitant pas d'être allumés en permanence. 	DNUM
M17 : Sensibilisation des agents sur les comportements responsables	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un onglet « développement durable » sur la nouvelle plateforme Diplomatica. 	DIL en lien avec la DRH
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un plan de formations en écoresponsabilité pour tous les agents du MEAE. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager un partenariat avec l'ADEME. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une campagne de sensibilisation des agents via des outils externes tels que la fresque du climat (exemple : pendant la semaine du développement durable). 	

	<ul style="list-style-type: none"> Saisir l'opportunité des semaines européennes thématiques pour développer une campagne de communication sur le sujet (réduction des déchets, développement durable, mobilité...). 	DIL en lien avec DDD/CLEN et DCP
AXE 5 : REDUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES		
M18 : Abandon des produits phytopharmaceutiques	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer du respect par le prestataire titulaire du marché d'entretien et d'aménagement des espaces verts de cette obligation. 	DIL/OIFL/BAUAC/Jardins
AXE 6 : ECONOMIE CIRCULAIRE ET NUMERIQUE RESPONSABLE		
M19 : Echanges et dons	<ul style="list-style-type: none"> Quantifier les échanges et dons réalisés. 	DNUM
	<ul style="list-style-type: none"> Engager un dialogue avec les opérateurs sur les échanges qui pourraient être réalisés. 	DPO
M20 : Réduction de l'empreinte carbone du numérique public	<ul style="list-style-type: none"> Participer à l'échelle du ministère au « world cleaning day » (nettoyage numérique). 	DNUM
	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des actions de communication auprès des agents pour gérer leurs archives numériques. 	DNUM / AR
	<ul style="list-style-type: none"> Créer une rubrique « empreinte numérique » sur Diplonet. 	DNUM
	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les nouveaux arrivants en intégrant des éléments sur le numérique responsable dans les livrets d'accueil. 	DRH en lien avec les directions
	<ul style="list-style-type: none"> Dématérialiser les procédures de prise de fonction. 	DRH / DNUM
	<ul style="list-style-type: none"> Pointer les imprimantes individuelles et leur usage. 	DNUM
PROJET TRANSVERSAL : AMBASSADES VERTES		
	<ul style="list-style-type: none"> Orienter l'appel à projets « innovons pour une Ambassade verte » vers les axes et mesures de la démarche SPE. 	DIL et DAF3/MPE
	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le recrutement de stagiaires Ambassade verte qui viendront appuyer la démarche des postes. 	DIL et DRH
	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les postes à établir puis suivre un plan d'action « Ambassade verte ». 	DIL et DAF3/MPE
	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les initiatives des postes dans ce domaine (Diplonet, rapport SPE...). 	DIL et DCP
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un nouveau partenariat avec l'ADEME. 	DIL

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable de ses agents



MESURE 1

« L'État met en place en juillet 2020 un forfait mobilité durable de 200 euros pour les agents de la fonction publique d'État qui se rendent au travail à vélo ou en covoiturage ».

Actions déjà mises en œuvre

Respectant la réglementation, le MEAE a mis en place le remboursement des frais de transports - prévu par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 - instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

89 agents bénéficiaires du forfait mobilité durable en 2020.

Le forfait mobilité durable - prévu par le décret n°2020-543 du 9 mai 2020 - s'applique aux déplacements domicile-travail effectués à vélo ou en covoiturage depuis le 11 mai 2020 pour les agents du ministère. Son montant est de 200 euros par an et n'est pas cumulable avec la prise en charge mensuelle des frais d'abonnement aux transports publics ou de service public de location de vélo, sauf à titre exceptionnel pour l'année 2020. Le coût total de la mesure s'est élevé à 8 550 € pour l'administration en 2020.

Le ministère ne manque pas d'informer ses agents de manière ponctuelle avec la diffusion :

- du « plan vélo » de la ville de Paris,
- des dispositifs d'aide de l'État pour l'acquisition de vélos à assistance électrique,
- de l'initiative « Coup de pouce vélo »,
- des dispositifs d'aides mis en place par la région Ile-de-France pour l'acquisition de vélos à assistance électrique,
- des dispositifs d'aides mis en place par Nantes Métropole pour l'acquisition de vélos cargo,
- des dispositifs d'aides mis en place par la Région Pays de la Loire pour l'achat de vélos pliants pour les titulaires d'un abonnement TER Pays de la Loire.

Actions complémentaires à mener

La communication autour de ce nouveau forfait doit être renforcée. L'information sur ce forfait a par exemple été ajoutée dans le livret d'accueil des nouveaux arrivants au ministère.

Par ailleurs, les prochaines statistiques devraient permettre de distinguer les agents se rendant au travail en vélo ou en covoiturage, selon les différents sites.

MESURE 2

« L'État établit au cours de l'année 2020 des partenariats avec les acteurs du covoiturage pour accompagner et encourager l'ensemble de ses agents à covoiturer lors de leurs trajets quotidiens domicile-travail. Une solution, ouverte aux autres employeurs (publics comme privés), est en cours de préfiguration dans les régions Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes ».

MESURE 3

« L'État déploie au cours de l'année 2020 un logiciel de covoiturage pour les déplacements professionnels commun à l'ensemble des administrations (services déconcentrés et établissements publics) ».

Actions déjà mises en œuvre

Compte tenu du déplacement principalement en transports en commun des agents sur les sites franciliens, le covoiturage serait peu utilisé.

Partenariat avec Nantes métropole et TAN qui propose un service de covoiturage.

À Nantes, le MEAE a lié un partenariat avec Nantes métropole et la TAN (réseau urbain nantais de tram et bus), qui propose un service de covoiturage « mon service de covoiturage », permettant également de relier les transports en commun. Les avantages pour les conducteurs sont :

- 2€ minimum garanti par trajet et par passager,
- 0,10€/km/passager au-delà de 20 km,
- 0 contrainte pour programmer, changer et même annuler un trajet,
- Accès au GPS Klaxit Live.

Pour les utilisateurs, le prix du service varie selon leur abonnement à la TAN (offert lorsqu'ils possèdent un abonnement illimité, 2€/trajet avec un ticket d'une heure).

Actions complémentaires à mener

Une enquête auprès des agents sur les moyens de transport utilisés pour se rendre sur leur lieu de travail en administration centrale est envisagée.

Le MEAE suivra le déploiement de ce logiciel de covoiturage proposé par l'État, et en envisagera l'utilisation et la diffusion auprès de ses agents, tout en veillant aux principes de sécurité numérique.

Les postes sont incités à proposer aux agents de recourir à la pratique du covoiturage, notamment dans des pays connaissant des problèmes importants d'embouteillages ou de pollution atmosphérique.

MESURE 4

« L'État accélère l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans ses sites : au moins 500 bornes supplémentaires d'ici fin 2021 ».

Actions déjà mises en œuvre

À Paris, 19 points de recharge pour véhicules électriques existent déjà :

- 4 sur le site de Convention,
- 7 au Quai d'Orsay,
- 4 sur le site Oudinot/Invalides (installés et gérés par le Ministère des Outre-mer),
- 3 à La Courneuve,
- 1 à Châtillon.

24 points de recharge pour véhicules électriques installés en administration centrale en 2021.

À Nantes, 4 bornes de recharge pour véhicules électriques sont en place.

Au domaine de La Celle-Saint-Cloud, 1 borne de recharge est installée.

Cependant, ces bornes ne sont pas accessibles aux agents et aux visiteurs, compte tenu de la dimension du parc automobile du ministère.

Les postes diplomatiques et consulaires ayant des véhicules électriques ont procédé à l'installation de bornes sur les sites et bénéficient des installations sur la voie publique. C'est le cas des postes à Washington et à Rome notamment.

Actions complémentaires à mener

A l'issue des travaux en cours réalisés sur le site du Quai d'Orsay, le MEAE installera 3 bornes avec 2 prises chacune. Le MEAE poursuit par ailleurs son double objectif de réduction et de verdissement de sa flotte automobile. Le référent mobilité établira une programmation des besoins et veillera à ce que l'équipement adapté soit finalisé avant le 1^{er} juillet 2021.

MESURE 5

« À compter de juillet 2020, l'État s'engage à ce que tous les nouveaux véhicules des ministres, des secrétaires d'État et des préfets soient électriques ou hybrides rechargeables (sauf véhicules blindés).

Par ailleurs, au moins 50% des véhicules de service et de fonction acquis par les services de l'État et de ses établissements publics devront être des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Les résultats de cette mesure sont rendus publics annuellement ».

Actions déjà mises en œuvre

**1/3 de véhicules hybrides
ou électriques en 2021.**

Le MEAE est engagé dans une politique volontariste de réduction et de verdissement de son parc automobile. Depuis 2010, le parc automobile a été réduit de 37,80% (passage à 101 véhicules fin 2020). Les véhicules diesel sont en baisse, passant de 28% du parc automobile en 2020 à 18% en 2021 alors que les véhicules hybrides et électriques sont en hausse.

En 2021, sur 13 achats, 8 sont des véhicules électriques et hybride/essence. La norme de 50 % a minima d'acquisition de véhicules à faible émission est donc bien respectée.

Plusieurs règles ont été établies : renouvellement des citadines par des véhicules électriques, la motorisation essence étant accessible sur dérogation ; exclusion de la motorisation diesel, sauf pour les segments où il n'existe pas d'alternative ; véhicules pouvant être achetés en propriété ou location longue durée.

Depuis la réforme du réseau de l'État à l'étranger, le ministère s'est engagé dans la rationalisation du parc automobile : toute demande de remplacement de véhicule est accompagnée, en plus des éléments habituels de présentation, des mesures de rationalisation de l'équipe de conducteurs et du parc automobile. Il est à noter que les contraintes locales, qu'elles soient climatiques ou politiques, ne permettent pas à tous les postes de se doter de véhicules électriques.

Au-delà des gains liés à la mutualisation du parc automobile, les ambassades sont également incitées à s'interroger sur des formes alternatives de transport lorsque le contexte local le permet (taxi, location ponctuelle...).

Actions complémentaires à mener

En 2022, 9 nouveaux véhicules électriques viendront garnir le parc en remplacement de voitures thermiques. Ainsi, 40% de véhicules seront électriques en 2022 sur la totalité du parc.

À l'étranger et deux ans après la réforme du réseau de l'État à l'étranger, il reste à chiffrer plus précisément l'effet de cette réforme sur le parc automobile. L'inventaire de l'ensemble du parc est actuellement en cours afin de fiabiliser les données.

Focus-pays

En 2021, nos ambassades au Danemark, en Moldavie, aux Pays-Bas, en Suède, à Taiwan et en Turquie se sont dotées de véhicules hybrides.

MESURE 6

« L'État s'engage à installer, pour ses agents, des places de stationnement sécurisées pour vélos dans tous ses parkings et à proposer des places de stationnement pour vélos dans les sites accueillant du public ».

Actions déjà mises en œuvre

Au total, ce sont 239 emplacements qui ont été installés sur l'ensemble des sites franciliens et 115 sur les sites nantais.

**354 emplacements vélos
installés en
administration centrale.**

En complément et afin de relier les sites du Quai d'Orsay, de la Convention et des Invalides, des vélos libre-service « Diplolib' » ont été mis à la disposition des agents.

Le MEAE a également communiqué aux agents la liste des 1 400 places dont dispose la ville de Paris pour garer son vélo en toute sécurité ainsi que la charte de bonne conduite pour les trottinettes électriques de la ville de Paris et les conseils de la Ville de Nantes pour bien garer son vélo.

Excepté sur le site de la Courneuve ouvert pour la consultation des archives, les visiteurs ne sont pas autorisés à entrer dans les enceintes du MEAE avec leur vélo.

À titre informatif, 41 postes diplomatiques et consulaires ont installé des râteliers ou autres systèmes de rangement pour les vélos.

Actions complémentaires à mener

Conscient de la montée en puissance de l'utilisation du vélo pour se rendre sur son lieu de travail surtout en Île-de-France, le MEAE recensera le nombre d'agents utilisant ce mode de transport afin d'identifier les besoins et, le cas échéant, les nouveaux emplacements. Le MEAE s'appuiera sur l'association Diplomacycles, qui apporte un appui aux agents du ministère souhaitant se rendre à vélo sur leur lieu de travail. A ce titre et en lien avec l'association, il est envisagé d'organiser une journée de marquage de vélo sur les sites du MEAE et des ateliers de réparation ou autoréparation, lorsque les conditions sanitaires le permettront. Il conviendrait enfin d'étudier la possibilité de s'inscrire dans le référentiel "employeurs pro-vélo" de l'ADEME.

Focus pays : notre Ambassade à Minsk (Biélorussie)

L'Ambassade de France en Biélorussie est lauréate de l'appel à projets « innovons pour une Ambassade verte » et a reçu une subvention pour l'achat d'un vélo. Elle a mis en place plusieurs actions dont la rationalisation des déplacements entre agents mais aussi avec les autres ambassades présentes dans le même bâtiment (Suisse, Finlande, Bulgarie) ; la rationalisation du parc automobile ; la présentation d'une démarche du co-voiturage ; la mise en place de stationnement spécialement dédié au co-voiturage dans la cour. Concernant la mobilité à vélo, un râtelier a été installé en avril. Le futur vélo sera mis à la disposition des agents pour leurs déplacements professionnels, compte tenu de la présence de plusieurs pistes cyclables, totalement sécurisées et des possibilités de stationnement en centre-ville, dans un pays où les mentalités et nouvelles pratiques en matière de développement durable sont en train de changer. Outre une réduction des dépenses en carburant escomptées entre 750 et 1500 € par an, c'est l'opportunité pour notre Ambassade de se montrer exemplaire vis-à-vis des autres ambassades présentes sur le site et de promouvoir ce mode de déplacement dans la ville de Minsk.

MESURE 7

« À compter de janvier 2021, chaque ministère finance des projets de lutte contre l'émission de gaz à effet de serre à hauteur de ce que représentent les émissions de CO2 générées par les déplacements aériens de ses agents.

La voie aérienne est autorisée lorsque le temps de trajet par la voie ferroviaire est supérieur à 4 heures. Dans les cas spécifiques où le trajet s'effectue dans une même journée, la voie aérienne est autorisée lorsque le temps total de trajet (aller-retour) par la voie ferroviaire est supérieur à six heures ».

Actions déjà mises en œuvre

L'adaptation de cette mesure aux impératifs de mobilité des agents du MEAE étant autorisée, seuls les vols des agents depuis Paris (à l'exclusion des déplacements liés aux services d'appui aux postes et des vols affrétés) sont pris en compte.

Baisse de 60% d'émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements aériens depuis Paris entre 2017 et 2020 (- 50% entre 2019 et 2020).

L'administration centrale - conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 - réalise tous les trois ans son bilan d'émission de gaz à effet de serre (à renouveler en 2022). Par ailleurs, en 2015, en marge de la COP21, un bilan approximatif global, à l'échelle du ministère, avait été réalisé sur la base de 6 postes diplomatiques jugés représentatifs (Lisbonne, Phnom Penh, Prétoria, Vienne, Rome, Washington). Ce bilan révélait que les émissions du MEAE étaient dues principalement à la consommation d'énergie (41%). Les déplacements représentent quant à eux 29% des émissions dont 90% correspondent aux déplacements en avion.

Afin de limiter au plus les déplacements en avion, un système de visioconférence a été développé au sein du ministère dans les salles de réunion (voir mesure 8).

Actions complémentaires à mener

Le MEAE encouragera les postes, notamment ceux engagés dans une démarche « Ambassades vertes », d'inclure une comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre. L'appel à projets « innovons pour une Ambassade verte » a permis de récompenser 6 postes dont les projets s'inscrivent dans la thématique « énergie ».

Un projet de l'ordre de 250 000 € de compensation d'émission de CO2 liés aux déplacements en 2020 est en cours d'identification.

MESURE 8

« Afin de réduire les déplacements, l'État met à disposition de l'ensemble de ses agents une solution de visioconférence au cours de l'année 2020. »

Actions déjà mises en œuvre

Les 100 salles équipées en visioconférence se répartissent ainsi en administration centrale :

- 31 sur les sites de Nantes (Breil et Casterneau),
- 31 à Convention,
- 20 au Quai d'Orsay,
- 6 aux Invalides,
- 3 à l'Îlot-Saint-Germain,
- 8 à La Courneuve,
- 1 à Châtillon.

100 salles équipées en visioconférence en administration centrale et 194 salles équipées dans 126 pays en 2020.

Le MEAE a également poursuivi ses efforts pour doter les agents d'ordinateur portable professionnel (Itinéo) tant en administration centrale qu'à l'étranger. 85% des agents en administration centrale possèdent désormais un Itinéo. Sur ces ordinateurs, l'application « Viseo » a été développée offrant ainsi une nouvelle solution de visioconférence. A titre d'information, 2/3 des utilisateurs potentiels (5 147) à l'étranger et en administration centrale ont recouru à Viseo en un mois (entre mi-novembre et mi-décembre 2020).

La liste des solutions de visioconférence est mise à jour et communiquée régulièrement sur l'intranet du ministère. Les documents d'utilisation y sont également publiés.

Un réseau wifi unique a été finalisé sur tous les sites centraux en avril 2021.

Enfin, 80 tablettes reconditionnées ont été distribuées aux directions en administration centrale au cours de l'année 2020 afin de permettre la tenue de visioconférences via des systèmes externes (Zoom, Teams, Ring central...). Début 2021, 100 nouvelles tablettes ont été réceptionnées.

Actions complémentaires à mener

En 2021, le MEAE s'engage budgétairement à ce que tous les postes à l'étranger qui le souhaitent et disposant des prérequis (salle, téléviseur, liaison vers le système interne...) puissent être équipés. Ceux actuellement non pourvus ne répondent pour le moment pas aux impératifs techniques pour en être dotés. A savoir que le

dispositif coûte environ 4 000 € à l'étranger et 6 000 € en administration centrale.

Une plus grande ouverture vers le monde extérieur et en interministériel est également recherchée.

Chiffres clés

47 000 visioconférences en administration centrale et à l'étranger ont été réalisées en 2020, soit 4 fois plus que l'année précédente, via Viséo, le système interne du MEAE.

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables



MESURE 9

« À compter de juillet 2020, l'État s'engage à ne plus acheter de plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail et dans les événements qu'il organise ».

Actions déjà mises en œuvre

Sur les sites franciliens, l'article 5.7. du contrat avec le prestataire multitechnique multiservice prévoit que « le titulaire veille à limiter la production de déchets à la source et notamment à la suppression ou réduction des emballages ou déchets plastiques. » Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2021, la vente et la mise à disposition de certains produits en plastique est progressivement interdite après écoulement des stocks commandés avant 2021 et au plus tard le 1er juillet 2021 conformément au Décret n° 2020-1828 du 31 décembre 2020 relatif à l'interdiction de certains produits en plastique à usage unique. Lorsque cela ne peut être évité, le bambou remplace désormais le plastique.

19 Ambassades ont indiqué avoir réduit voire complètement supprimé les gobelets en plastique en 2020.

Des bouteilles plastiques (boissons, eau) sont autorisées à la vente ainsi que des plats à emporter (paniers repas) compte tenu des restrictions sanitaires. Il s'agit de barquettes, gobelets et sacs en papier/carton kraft recyclable avec couvercles en polyester (couvercles proposés lorsque le plat est emporté à l'extérieur du restaurant). Pour les agents qui achèteraient des bouteilles en plastique à la cafétéria (eau, sodas, etc.), le Quai d'Orsay, Convention et La Courneuve sont équipés de machines « Canibal », qui permettent la valorisation de ces plastiques.

Concernant le tri des déchets, le prestataire assure un tri des déchets en respectant l'usage des containers à déchets mis à sa disposition par le ministère. Il est responsable de la valorisation des biodéchets liés à l'activité des restaurations. Le convive est quant à lui invité à trier les déchets au niveau du dépose plateau.

A Nantes, l'usage des plastiques est limité au maximum, mais pas complètement banni puisque le restaurant fonctionne aussi sous le mode de paniers repas. Le tri sélectif a conduit à la mise en place de bacs permettant de séparer d'un côté les déchets recyclables et de l'autre ceux non recyclables. La mise en service des fontaines automatiques et l'incitation des agents à utiliser leur propre contenant d'eau a fait chuter la consommation de bouteilles plastiques. Un bac de récupération des bouteilles est installé près du restaurant.

Par ailleurs, le MEAE a diminué de 91,87 % ses achats de gobelets plastiques depuis 2015 (passant de 209 000 à 17 000). L'administration a acheté des éco-gobelets pour les agents. Les gobelets restants (désormais en carton, biodégradables) résultent

d'achats pour le centre de santé (qui accueille beaucoup de public extérieur) à Convention, pour les prestataires et pour les services recevant beaucoup de visiteurs. Certaines directions comme la direction juridique ont aussi fait le choix d'acheter de vrais verres, carafes et thermos pour leurs visiteurs.

Enfin, les évènements et conférences sont également zéro plastique à usage unique. Il s'agit là encore de clauses mises dans la prestation traiteur. À titre informatif, les postes sont évidemment incités à adopter les mêmes pratiques qu'en administration centrale.

Le MEAE a repéré plusieurs situations dans lesquelles il sera pour autant difficile de bannir les produits contenant du plastique :

- achats de produits de santé destinés aux interventions de l'équipe médicale sur les lieux de crise et aux envois humanitaires (seringues, poches à sérum, tests PCR...);
- fourniture de dispositifs de protection des populations pour des actions humanitaires (exemple : bâches) ;
- achat régulier par les ambassades de bouteilles d'eau en emballage plastique pour maintenir leur stock de sécurité à destination de la communauté française en cas de regroupement lors de catastrophes naturelles par exemple (achats réalisés hors marché français).

Actions complémentaires à mener

Le MEAE procédera à l'achat de nouveaux éco-gobelets pour ses agents en 2021. Le MEAE continuera de tendre vers le 0 gobelet.

MESURE 10

« Dès janvier 2021, lors du renouvellement de ses marchés, l'État intègre dans ses appels d'offres des dispositions sur la prise en compte du risque de déforestation (notamment sur les produits mentionnés dans la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée).

Afin d'accélérer cette transition, l'État rédigera des clauses-types pour accompagner les acheteurs publics et sécuriser leurs procédures de passation de marchés ».

Actions déjà mises en œuvre

Le MEAE met en place des pratiques vertueuses visant à réduire l'impact des activités sur l'environnement, à la fois pour ses services mais également pour ses fournisseurs, en s'appuyant sur

le cadre réglementaire et les orientations interministérielles. Ainsi, le nouveau marché multi technique multi-services (MTMS) qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2020, inclut des clauses sociales et environnementales

Le guide des achats « 0 déforestation » réalisé par l'Etat a été envoyé aux différentes directions du Ministère concernées. De manière générale, le ministère intègre par ses achats les obligations et recommandations faites dans le cadre de décisions interministérielles.

Par ailleurs, à titre informatif dans le cadre du label AFNOR obtenu par le MEAE, des dispositions ont été introduites dans les marchés, notamment ceux supérieurs à 50 000€ HT et d'une durée d'au moins 3 ans. Ces clauses, qui ne peuvent être des critères de sélection, visent à sensibiliser les entreprises titulaires sur l'importance de promouvoir la parité femme/homme.

Ces chiffres n'incluent ni les conventions UGAP comprenant des clauses sociales ou environnementales auxquelles le ministère est rattaché ni les accords-cadres interministériels pour lesquels il n'y a pas de marché subséquent.

Actions complémentaires à mener

Des efforts sont à réaliser pour atteindre d'ici 2022, 50% des marchés notifiés comportant au moins une clause d'exécution et d'ici 2025, 100% des marchés

35 % de marchés sur 52 notifiés comportent des clauses environnementales en 2020 (20% en 2018) et 35% des clauses sociales (25% en 2019).

ministériels. Ainsi, un plan d'action « achats durables » en 4 axes a été défini par la mission des achats du ministère et qui doit désormais être mis en œuvre : former les acteurs et les décideurs ; aller au-devant des opérateurs économiques pour connaître les meilleures pratiques ; diffuser les valeurs du ministère auprès des candidats aux marchés publics ; évaluer les objectifs fixés.

A partir du 1^{er} septembre 2021, est également inséré un encart « RSE » dans tous les dossiers de consultation des entreprises informant que le MEAE est pleinement engagé dans des achats durables et responsables.

La direction des immeubles et de la logistique et la direction des affaires financières notamment la mission des achats s'efforceront de transmettre les guides ou nouvelles dispositions aux directions concernées dès réception.

Dans le cadre du groupe de travail à ce sujet, il conviendra de déterminer une procédure permettant de vérifier que les clauses environnementales prévues dans les marchés soient respectées par les prestataires.

MESURE 11

« À partir de mars 2020, l'État s'engage à utiliser systématiquement, dès lors qu'il est disponible, le papier bureautique recyclé. À défaut, il ne peut utiliser que du papier intégralement issu de forêts gérées durablement ».

Actions déjà mises en œuvre

La centralisation en interne des commandes de papier et le marché interministériel dédié aux commandes de papier a facilité une réduction de la consommation et un basculement facilité vers le papier recyclé. Chaque agent en administration centrale consommait 26,64 ramettes en 2009, contre 6,88 ramettes en 2020. Outre la crise sanitaire engendrant le télétravail et une communication orientée vers les éco gestes, le retrait progressif des imprimantes individuelles contribue également à cette baisse (2 875 unités en 2009 contre 1 010 en 2020).

**Baisse de 17,7% de
consommation de papier entre
2019 et 2020 en administration
centrale.**

En 2020, la consommation totale de papiers s'est élevée à 28 510 ramettes : 90,9% du papier était recyclé, le reste provenant de forêts gérées durablement. Depuis août 2020, le ministère n'a recours plus qu'à du papier 100% recyclé. Le MEAE a largement atteint largement l'objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, qui était de 40% de papier recyclé utilisé par les administrations au 1^{er} janvier 2020.

Actions complémentaires à mener

Des actions de communication et de sensibilisation des agents et l'affichage des éco-gestes à proximité des photocopieurs restent à mener. La direction du numérique étudiera en lien avec le prestataire des photocopieurs en réseau, la possibilité de communiquer à chaque agent son bilan personnel d'impressions et le bilan global du ministère. Enfin, un état des lieux des imprimantes individuelles restantes sera réalisé afin de supprimer celles n'ayant pas lieu d'être.

Les postes à l'étranger sont fortement incités à procéder à l'achat de papier recyclé lorsqu'il est disponible ou à défaut, du papier certifié. Les surcoûts éventuels (de moins en moins importants tant l'offre en papier recyclé s'est diversifiée) devront être compensés par une réduction de consommation permise par une meilleure sensibilisation. Le parc d'imprimantes individuelles est également en baisse à l'étranger, la location de photocopieurs étant privilégiée lorsque cela est possible.

L'État s'engage
**pour une
alimentation plus
respectueuse de
l'environnement**



MESURE 12

« Lors du renouvellement des marchés et à compter de juillet 2020, l'État et ses établissements publics mettent en œuvre, en avance par rapport à l'échéance fixée par la loi, les objectifs d'approvisionnement en produits de qualité et durables (au moins 50% dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique) dans leurs services de restauration collective et dans leurs prestations de frais de bouche.

Ils affichent et suivent au moins une fois par an la part de ces produits dans les repas servis dans leurs restaurants collectifs. Ils favorisent la qualité et la diversité des apports protéiniques ».

Actions déjà mises en œuvre

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le ministère a un nouveau prestataire de restauration collective en Ile-de-France : CONVIVIO. L'accent a été mis sur les objectifs fixés par la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM). Ainsi, il est prévu :

- 50% d'alimentation durable dont 20% de bio ;
- L'utilisation de produits frais à 80% et de 20% de produits issus de l'agriculture biologique (chaque jour, un légume, un féculent, deux laitages et un fruit bio ; une fois par semaine le bœuf, la volaille, le porc ou un ovo-produit) ;
- Des labels de qualité pour le poisson et pour toutes les viandes ;
- Le respect de la saisonnalité pour les fruits et les légumes ;
- La possibilité de composer chaque jour un menu végétarien.

Les données de 2020, moins bonnes que celles d'avant la crise-sanitaire en Ile-de-France (21,9% de bio en 2019), peuvent s'expliquer par :

- une économie générale modifiée par la chute de fréquentation des restaurants administratifs ;
- le mode de restauration en cette période de crise sanitaire.

Des améliorations sont toutefois à relever. Le restaurant nantais, ayant pour objectif d'atteindre 12% de bio à la fin du 1^{er} trimestre 2021, augmente progressivement la part de bio. Ainsi, depuis le 1^{er} février 2021, le pain distribué est produit avec des

**En 2020, 34,8 % d'achats alimentaires durables dont 10,3 % de produits bio en Ile-de-France ;
48% d'achats alimentaires durables dont 10% de produits bio à Nantes.**

farines issues de l'agriculture biologique. Par ailleurs, un système de tri sélectif par les agents à la fin du repas a été mis en place.

Concernant la tarification, le MEAE continue de participer sous forme de subventions au financement du repas de chaque agent, selon la catégorie à laquelle il appartient. L'amélioration de la qualité des prestations et les nouvelles exigences issues de la loi EGALIM entraînent une augmentation des charges d'exploitation pour les sociétés de restauration collective et donc une augmentation du coût du repas. La différence de prix est répartie entre l'administration et les agents en tenant compte de l'équité sociale.

Dans le cadre de l'appel à projets « innovons pour une Ambassade verte », 3 projets proposant un jardin potager bio / micro ferme urbaine ont été récompensés, en Algérie, Argentine et Suisse.

Actions complémentaires à mener

Le nouveau prestataire, CONVIVIO, prévoit d'atteindre les objectifs fixés pour les restaurants franciliens au plus tard au 1^{er} janvier 2022, conformément à la loi EGALIM. Les réunions régulières de suivi du marché sont l'occasion pour l'administration de rappeler au prestataire ces exigences. Il est prévu :

- De mettre en place un plan de progrès avec un seuil minimum de 20% de produits issus de l'agriculture biologique dès le démarrage du marché.
- De déployer les produits dits durables de manière homogène sur l'ensemble des kiosques.
- De décompter les produits dits durables en valeur d'achats sur les achats destinés aux selfs (hors cafétéria et prestations annexes).
- De ne pas distinguer les plateaux standards et les plateaux durables, et donc de facturer les produits dits durables au même prix que les produits conventionnels.

Focus pays : mise en place d'une micro ferme urbaine à Alger

L'ambassade de France à Alger est située dans un parc de 14 hectares où logent environ 200 résidents (agents et familles). Le projet récompensé dans le cadre de l'appel à projets vise à créer une micro ferme urbaine afin de recycler les déchets verts du parc, créer un circuit court pour alimenter en partie en légumes le snack de l'Ambassade, réduire le montant global du contrat d'entretien des espaces verts, créer des partenariats avec des entreprises et associations locales et favoriser la cohésion entre agents et recrutés locaux qui se relaieront pour l'entretien. A titre d'exemple, le camion du prestataire qui débarrasse 4 fois par semaine, 8 mois par an les déchets verts à 80 km d'Alger représente sur un an 3,840 tonnes de CO2. La subvention octroyée permettra l'achat d'un broyeur qui permettra le recyclage sur place des déchets verts et leur réutilisation dans la micro ferme. Une fois le projet lancé, l'Ambassade prévoit des formations et cycles de conférences autour de l'agriculture durable.

L'État s'engage
**pour la
réduction de la
consommation
d'énergie dans les
bâtiments publics**



MESURE 13

« L'État s'engage, au cours de l'année 2020, à déployer un outil de suivi de consommation des fluides afin d'obtenir une cartographie énergétique fiable de son parc immobilier et d'optimiser sa facture énergétique, et à publier en open data la liste et/ou la carte des bâtiments propriété de l'État, en précisant la surface et le type d'énergie pour son chauffage ».

Actions déjà mises en œuvre

Le ministère a engagé une campagne d'audits énergétiques ayant pour objectif de disposer d'éléments précis sur les consommations d'énergies et de mener une réflexion sur une stratégie énergétique. Réalisé et finalisé sur le site du Quai d'Orsay, ceux des autres sites franciliens sont en cours. L'audit du site nantais a été réalisé au cours de l'année 2020.

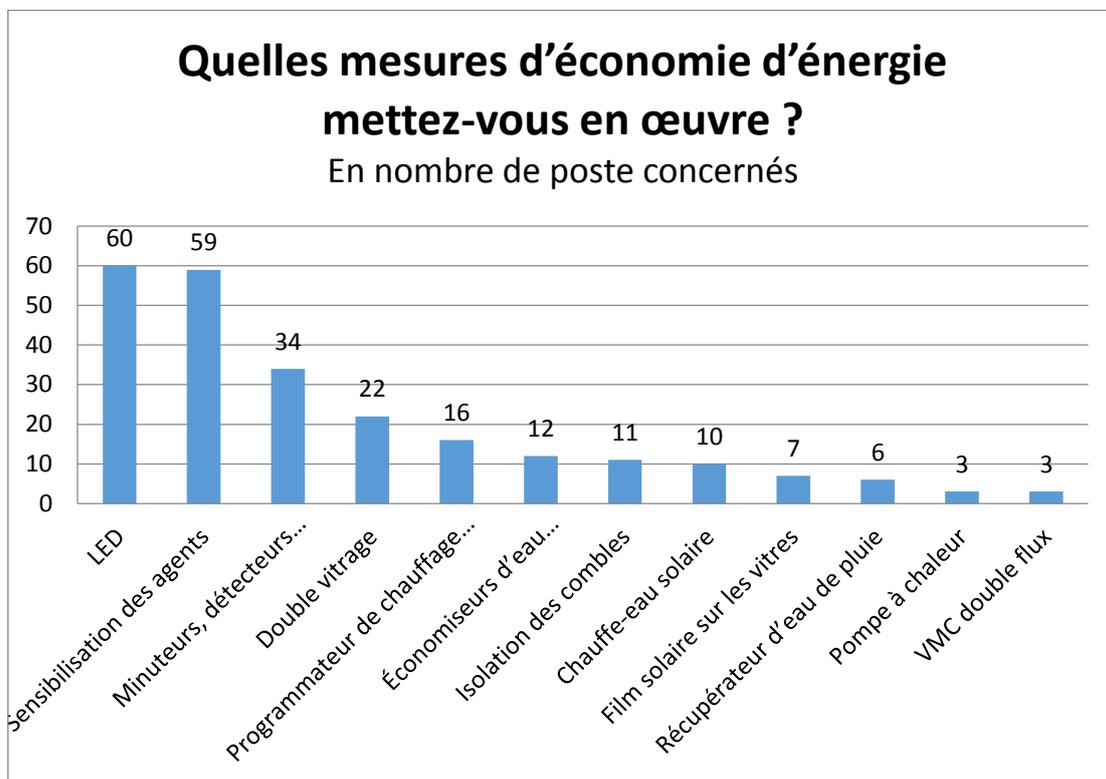
Baisse de 8,23% de la consommation en électricité et de 34,66% de la consommation en gaz, entre 2019 et 2020, sur les sites en Ile-de-France, Nantes et Strasbourg.

Un référent OSFI ministériel a été désigné, celui-ci s'appuie sur un réseau d'utilisateurs de l'outil afin de fiabiliser les données et la cartographie énergétique du Département.

Par ailleurs, le nouveau marché de maintenance multi technique multi services octroyé à l'entreprise ENGIE met l'accent sur la recherche d'économie d'énergies. L'équipe de pilotage intègre un expert en efficacité énergétique.

Enfin, le Département a nommé un « energy manager » selon les dispositions de la note 2020-10-6329 de la DIE du 8 décembre 2020. Cet « energy manager » mettra en place et suivra le schéma directeur de l'énergie qui reprendra le plan d'actions d'atteinte des objectifs du décret tertiaire.

Lors d'une enquête réalisée en 2nd semestre 2020, à l'étranger, 21 Ambassades ont déjà déclaré avoir procédé à un audit énergétique et 7 avaient prévu de le faire en 2020. Plusieurs ont mis en place des mesures de réduction de la consommation d'énergie malgré un contexte local peu propice et la particularité des bâtiments expliquant des difficultés de maîtrise énergétique (vieillesse des infrastructures, bâtiment de verre et d'acier...). La mobilisation de l'ensemble des postes a contribué à stabiliser les dépenses d'énergie et fluides ces dernières années en euros courant à hauteur de 11,1 M€ en 2020, soit le même montant qu'en 2017.



Extrait de l'enquête menée auprès des ambassades au 2nd semestre 2020

Actions complémentaires à mener

Les objectifs de cette mesure sont à mettre en parallèle avec la mise en œuvre du décret tertiaire, dont le plan d'action au MEAE consiste à :

- établir l'état initial, au travers notamment du suivi Deepki et des audits (réalisé au 1^{er} janvier 2021) ;
- fiabiliser le plan de comptage pour avoir un suivi fin permettant d'engager des actions concrètes ;
- adopter une stratégie de maintenance tournée vers les économies d'énergie ;
- organiser un comité de pilotage « décret tertiaire » avec ses composantes techniques, budgétaires et domaniales.

Pour ce faire, la direction des immeubles et de la logistique (DIL) a organisé dès le début de l'année 2021, des comités techniques par site, regroupant les prestataires multi techniques, les services gestionnaires de la DIL et les chefs de projets immobiliers.

MESURE 14

« L'État s'engage à interdire dès mars 2020, pour ses bâtiments, l'achat de nouvelles chaudières au fioul ou la réalisation de travaux lourds de réparation sur ces chaudières, et à supprimer intégralement les chaudières au fioul dans son parc immobilier d'ici 2029, hors ministères de l'Intérieur et des Armées qui disposeront d'un délai supplémentaire compte tenu de la spécificité de leur parc immobilier ».

Actions déjà mises en œuvre

Trois chaudières au fioul restent dans le périmètre du MEAE en France : une sur le site de la Représentation permanente auprès de l'OCDE (RP OCDE), dont l'état est jugé non satisfaisant, une au Château de La Celle-Saint-Cloud (installée en 2004) et une à la Représentation permanente du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

A l'étranger, 34 bâtiments possèderaient également des chaudières à fioul. Leur remplacement sera envisagé si d'autres solutions existent dans le contexte local propre à chaque pays.

Actions complémentaires à mener

Le MEAE intégrera dans sa programmation pluriannuelle de gros entretiens de renouvellement, le remplacement des chaudières à fioul d'ici 2029.

Des chaudières à gaz viendront remplacer les chaudières à fioul sur les sites de RP-OCDE et Strasbourg. Un poêle à granules est envisagé sur le site de La Celle-Saint-Cloud.

3 chaudières à fioul en administration centrale, à remplacer d'ici 2029.

MESURE 15

« Dans le cadre du Grand plan d'investissement, et sur 39 cités administratives emblématiques de la présence de l'État dans les territoires, l'État se fixe les objectifs ambitieux de réduction de 2/3 de la facture énergétique et de 50% des émissions de gaz à effet de serre, à l'horizon de la livraison de ces chantiers prévue en 2022 ».

Le MEAE n'est pas concerné par cet indicateur.

MESURE 16

« L'État lance, à partir de mars 2020, un programme d'actions sur ses immeubles doté d'une enveloppe de 20 millions d'euros et ouvert aux innovations, pour la mise en place de travaux simples permettant de réduire rapidement la consommation d'énergie (dispositifs de contrôle et de régulation des systèmes d'éclairage, de chauffage et de climatisation, etc.), en visant une massification d'ici 2022 ».

Actions déjà mises en œuvre

Le MEAE a déjà mis en œuvre un certain nombre d'initiatives permettant de réduire les consommations d'énergie.

Lors de la première édition de l'appel à projets

« Financement d'actions d'économies d'énergie à gains rapides dans les bâtiments de l'État », 5 projets ont été réalisés sur le site nantais (désembouage des réseaux de chaleur, installation de robinets thermostatiques sur les radiateurs, équilibrage hydraulique et installation d'une régulation centrale sur des circuits secondaires de chauffage, isolations de réseaux de chaleur).

Dans le cadre du plan de relance, le MEAE a déposé 5 projets concernant différents sites du ministère (Quai d'Orsay, Convention et RP-OCDE pour les sites franciliens et deux bâtiments sur les sites nantais) et 1 l'opérateur Business France. Outre celui de l'opérateur, les autres projets n'ont pas été retenus et ont été inclus dans la programmation de 2021. Le gain énergétique de ces opérations s'élèverait à environ 3 millions de KWH/an.

Sur le site de la Courneuve, de bonnes pratiques ont été mises en place : éclairage éteint à 19h, tour dans les étages en fin de journée pour vérifier l'extinction des lumières.

A l'étranger, l'appel à projets « innovons pour une Ambassade verte » a récompensé 6 projets sur 14 retenus concernant des réductions de consommation d'énergie. A titre d'exemple, une expérimentation sera menée sur le bâtiment du consulat à Rabat (Maroc) dont le toit sera recouvert d'un revêtement réfléchissant blanc, par la société française « Coolroof », limitant ainsi l'absorption de chaleur et l'usage de l'air conditionné, tout en augmentant le confort thermique. Les relèves de température et l'évolution de la consommation électrique seront étudiées afin d'évaluer l'impact de cette action. Si elle se révèle positive, elle pourra être étendue aux autres bâtiments au Maroc voire d'autres pays aux conditions climatiques similaires.

5 projets réalisés dans le cadre de l'appel à projets « financement d'actions d'économies d'énergie à gains rapides dans les bâtiments de l'Etat. »

Actions complémentaires à mener

La direction du numérique s'attachera à identifier les serveurs qui n'ont pas besoin d'être allumés en permanence.

De nouvelles actions pourraient être mises en place comme l'extinction des photocopieurs en fin de journée.

MESURE 17

« L'État lance, d'ici juillet 2020, une campagne de sensibilisation des agents de la fonction publique pour l'ensemble de l'administration de l'État et de ses opérateurs, visant à développer les comportements économes et responsables, permettant une réduction de la consommation énergétique ».

Actions déjà mises en œuvre

Le MEAE a d'ores et déjà bien intégré cet objectif dans sa politique de ressources humaines. Hors crise sanitaire, la direction des immeubles et de la logistique est régulièrement sollicitée par la direction des ressources humaines du ministère pour effectuer des formations à l'éco-responsabilité :

25 bonnes pratiques et suggestions émises par les agents via la boîte à idées créée à la mi-juin 2021.

- aux nouveaux agents (de catégorie A, B et C),
- aux agents contractuels,
- aux agents de retour de poste,
- aux antennes immobilières à l'étranger,
- aux chefs de secrétariat général d'ambassade et leurs adjoints,
- aux nouveaux n°2,
- aux conjoints et partenaires de chef de poste,
- aux agents participants au séminaire « conduite du changement »,
- dans le cadre de la semaine des Ambassadeurs.

À proximité des photocopieurs ou des principaux lieux de passage, est accrochée une affichette présentant les principaux éco-gestes à réaliser par les agents. Le nouveau guide de l'ADEME « éco-responsabilité au bureau » a également été publié et transmis aux stagiaires Ambassade verte à l'étranger.

Une boîte à idées sur le thème de l'éco-responsabilité pour collecter les bonnes pratiques ou les suggestions des agents tant en France qu'à l'étranger vient d'être créée.

La direction des immeubles et de la logistique (DIL) représente par ailleurs le ministère au sein d'un groupe de travail avec d'autres ministères des affaires étrangères (canadien, danois, irlandais, néerlandais, anglais, finlandais, suédois, norvégien, italien et autrichien). Ce groupe permet d'échanger les bonnes pratiques de verdissement des ministères des affaires étrangères. Une première réunion s'est tenue fin 2020. Les échanges se tiendront entre 2 et 4 fois par an. Un document permettant de récapituler par pays les bonnes pratiques est en cours d'élaboration.

Enfin, les différentes semaines européennes thématiques (semaine européenne de réduction des déchets, semaine européenne du développement durable, semaine

européenne de la mobilité) sont autant d'occasions pour la direction de présenter ses actions et de sensibiliser les agents à travers divers ateliers thématiques ludiques.

Actions complémentaires à mener

La DRH accentuera les actions de sensibilisation via un module spécifique sur les enjeux du changement climatique dans le cadre de la formation initiale des lauréats des concours d'entrée au ministère, de la formation mi-carrière ainsi que pour les départs en poste des Ambassadrices/Ambassadeurs. Il conviendra de s'assurer que l'ensemble des agents ait pu bénéficier d'une telle formation. Par ailleurs, les compétences des agents dans le domaine du climat et de l'environnement seront valorisées au cours de leur carrière.

Des modules en ligne seront également proposés sur le nouveau portail de la formation en ligne du ministère, Diplomatica.

La DIL étudiera les bonnes pratiques et suggestions issues de la boîte à idées et les rapportera dans le prochain rapport.

L'État s'engage pour la réduction des produits phyto- pharmaceutiques



MESURE 18

« À compter de juillet 2020, l'État n'utilise plus de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades, que ces lieux soient ou non ouverts au public ».

Actions déjà mises en œuvre

Le MEAE a mis en œuvre une gestion différenciée avec :

- une meilleure maîtrise de la consommation d'eau à travers un système d'arrosage intelligent,
- une sélection de plantes nécessitant un moindre apport de produits phytosanitaires,
- une végétalisation systématique des espaces non bâtis.

**0 produit
phytopharmaceutique utilisé
pour l'entretien des espaces
verts.**

À titre indicatif, le site du château de La Celle-Saint-Cloud constitue un domaine privilégié de mise en œuvre d'initiatives vertes :

- un potager en permaculture créé en collaboration avec la ferme du Bec Hellouin, alimentant les cuisines de l'Hôtel du ministre ;
- un poulailler avec poules pondeuses et canards, contribuant à la lutte contre les parasites et à l'aération de la terre ;
- 25 ruches favorisant la pollinisation et permettant la production de miel installées sur le site du château, en partenariat avec un apiculteur de La Celle-Saint-Cloud (le même ayant placé les ruches au Quai d'Orsay) ;
- l'éco-pâturage avec des moutons permettant ainsi l'utilisation d'un moyen respectueux de l'environnement pour un espace vert difficile d'accès aux engins mécaniques.

Actions complémentaires à mener

Une gestion écoresponsable comprend a minima l'absence d'utilisation de tout pesticide dans les espaces verts, impliquant que seuls les produits autorisés en agriculture biologique sont utilisés pour l'entretien des espaces verts.

Le lot marché d'entretien et aménagement des espaces verts a été attribué à un Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT), ce qui permet d'ajouter une dimension sociale à ce marché contenant bien entendu des clauses environnementales (utilisation de produits homologués, communication des fiches techniques, interdiction du sulfate de fer, etc.).

Cette interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques étant inscrite

dans le marché, le titulaire doit s'y conformer ainsi qu'à la réglementation en vigueur.

Focus-pays : mise en œuvre d'actions responsables et innovantes en Côte d'Ivoire

Le projet de l'Ambassade en Côte d'Ivoire a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « innovons pour une Ambassade verte ». Trois actions principales ont été proposées :

- gestion et valorisation des déchets instaurant le tri sélectif des déchets ménagers, verts (via des bacs à compost) et lagunaires (notamment ceux collectés aux abords de la résidence) ;
 - mise en place d'un potager bio qui permettra l'autosuffisance alimentaire de la résidence, installation de ruches et inventaire de la faune et flore de la résidence ;
 - bonne pratique environnementale notamment en sensibilisant à l'impact de la déforestation en partenariat avec deux écoles publiques (plantation d'arbres, et découverte de la faune et de la flore).
-

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable



MESURE 19

« L'État met en place une plate-forme permettant à ses services de s'échanger des biens et de donner aux associations les biens et matériels dont il n'a plus l'usage et s'engage, dès juillet 2020, à systématiquement proposer aux associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire le matériel dont il n'a plus l'usage ».

Actions déjà mises en œuvre

Des opérations ponctuelles de collecte et de valorisation de mobilier étaient mises en œuvre en lien avec l'association Valdélia. Ces opérations sont désormais systématisées, étant une clause du nouveau marché multi services et multi technique entré en vigueur au 1^{er} novembre 2020.

*Valdélia, association
bénéficiaire des dons de
mobilier du MEAE.*

S'agissant du matériel informatique, le MEAE pratique depuis plusieurs années la cession à titre gratuit des matériels arrivés en fin de vie administrative à des écoles, des associations ou encore les agents du ministère. Les demandes sont reçues à la direction du numérique et le retrait du matériel est possible une fois par mois. Cependant, aucun don n'a été réalisé en 2020, le ministère s'étant attaché à doter l'ensemble de ses agents en outils numériques, compte tenu de la crise sanitaire et du développement du télétravail.

Dans les postes diplomatiques et consulaires, la pratique est plus courante et facilitée par la souplesse des appareils législatifs notamment s'agissant des dons de matériels informatiques à des écoles ou des ONG.

Actions complémentaires à mener

Le MEAE, dans la perspective de la mise en place de cette plateforme, se conformera aux exigences de la circulaire. Cette administration quantifiera les biens donnés et communiquera le détail dans le cadre de la remise des rapports annuels.

MESURE 20

« L'État développe d'ici juillet 2020 une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du numérique public, qui comprendra notamment une démarche de sensibilisation des agents aux écogestes numériques et l'achat de matériel ou de consommables reconditionnés ».

Actions déjà mises en œuvre

**Baisse de 64,87 % du parc
d'imprimantes individuelles
entre 2007 et 2020.**

La direction du numérique (DNUM) a créé une rubrique concernant l'informatique verte sur l'intranet du ministère. Cette rubrique met en avant les bonnes pratiques en administration centrale et dans certains postes. Elle met l'accent sur les écogestes que les agents doivent s'approprier.

Ces écogestes sont également repris dans le cadre des formations proposées par la direction des immeubles et de la logistique (cf. *supra* Mesure 17).

Les paramétrages des photocopieurs sont les suivants : impression monochrome (noir et blanc) activée par défaut, impression recto/verso paramétrée par défaut, mode économie de toner pour la plupart des impressions. Par ailleurs, le MEAE a mis en place depuis plusieurs années le recyclage des cartouches d'encre des imprimantes (90% des cartouches sont aujourd'hui recyclées) ou encore la réduction du matériel informatique individuel (notamment les imprimantes individuelles).

15% du matériel acheté est d'occasion ou reconditionné et 10% des copieurs sont issus d'une filière de reconditionnement.

Actions complémentaires à mener

Le MEAE actualisera les données de la page « informatique verte » sur son intranet et publiera régulièrement des astuces permettant aux agents de réduire leur impact numérique carbone.

Un pointage des imprimantes individuelles sera réalisé afin d'en vérifier leur utilité et d'envisager leur retrait si nécessaire.

Annexes



Les opérateurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Aide au développement

- Agence française de développement (AFD)
- CFI, agence française de développement médias
- Expertise France
- France Volontaires
- Centre international de recherche agricole pour le développement (CIRAD)
- Institut de recherche et de développement (IRD)

Commerce extérieur et tourisme

- Atout France
- Business France

Culture, éducation, francophonie

- Institut français
- Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)
- Campus France
- France Médias Monde



Direction de la stratégie, de la prospective et des relations institutionnelles

Cellule Redevabilité, Responsabilité sociétale, Transparence (SPC/SPR/RRT)

Affaire suivie par Juliette Van Wassenhove

Données AFD à jour au 01/09/2021

L'écoresponsabilité, un engagement fort et incarné au sein de la responsabilité sociétale du groupe AFD

La politique de responsabilité sociétale du groupe AFD accompagne la mise en œuvre du mandat donné au Groupe par l'État, traduit dans notre plan d'orientation stratégique par l'ambition d'être une agence de développement « 100 % Accord de Paris » et « 100 % lien social ». Elle se veut être pour le Groupe un vecteur d'exemplarité, qui renforce la cohérence entre ses missions et la qualité de ses interventions, ainsi que la cohésion au sein des équipes.

La politique RSO 2018-2022 couvre l'ensemble des enjeux de développement durable du Groupe, qu'ils aient trait aux projets qu'il finance ou à son fonctionnement interne. La politique s'articule ainsi autour de six axes d'engagement :

- Engagement 1 : Intégrer les enjeux de développement durable dans les interventions.
- Engagement 2 : Approfondir la gouvernance et l'appropriation de la démarche RSO.
- Engagement 3 : Promouvoir la transparence et le dialogue avec les parties prenantes.
- Engagement 4 : Promouvoir l'éthique professionnelle et viser l'exemplarité financière.
- Engagement 5 : Opérer une gestion socialement responsable et équitable des personnels.
- Engagement 6 : Maîtriser l'empreinte environnementale et sociétale directe.

Les enjeux d'écoresponsabilité sont notamment couverts par l'axe 6 de notre politique. Notre Groupe est très fortement engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche de maîtrise de son empreinte environnementale et sociétale directe. C'est, par ailleurs, un enjeu de cohérence auquel les collaborateurs sont de plus en plus attachés. C'est le cas au sein de l'Agence, mais aussi de PROPARCO, comme en témoigne l'association des salariés de PROPARCO « Idées vertes », qui accompagne les services dans la conception de nouvelles mesures d'écoresponsabilité.

La responsabilité environnementale interne (REI) de l'Agence est pilotée au sein du Secrétariat général, qui abrite les principales divisions concernées (achats et commande publique, immobilier et logistique, systèmes informatiques) avec un rattachement direct de la fonction REI au Secrétaire général. Au sein de PROPARCO, ces enjeux sont traités par le département Accompagnement, communication, transformation, notamment par la Cellule immobilier et Logistiques. Une fonction d'animation RSO Groupe est abritée au

sein du département de la Stratégie, de la prospective et des relations institutionnelles de l'AFD afin de faciliter le pilotage transverse de la politique de responsabilité sociétale, de nourrir la performance extra-financière du Groupe et d'en rapporter les résultats.

Mise en œuvre et perspectives

Le groupe AFD poursuit son action en matière de **réduction de l'empreinte environnementale directe**, en visant une meilleure efficacité énergétique, des pratiques de déplacement professionnels plus responsables, et en encourageant les mobilités alternatives, ainsi que décrit dans le présent bilan ; il compense par ailleurs intégralement son empreinte carbone résiduelle sur les trois scopes depuis 2013, par le soutien à des projets labélisés Gold Standard, qui contribuent également à la réalisation d'un ou plusieurs ODD. Le Groupe renforce en 2020 sa fonction Achats par une nouvelle politique, en vue d'optimiser son empreinte à travers ses chaînes de valeur, tandis qu'un plan d'action autour du « numérique responsable » est en cours de développement. La sensibilisation des collaborateurs aux pratiques écoresponsables, engagée depuis plusieurs années autour des temps forts de mobilisation nationaux ou européens, se poursuit tout en s'adaptant aux contraintes imposées par la situation sanitaire (ateliers de sensibilisation digitalisés dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, par exemple). Les équipements dont sont dotés les locaux (en propriété et en location) de l'AFD et de sa filiale PROPARCO répondent également à cette préoccupation d'écoresponsabilité : espaces de stationnement pour les vélos, système de gestion de tri, détecteurs de présence, ampoules basse consommation, etc.

Dès l'année 2020, le Groupe accélère sur les chantiers concernés par l'écoresponsabilité à travers le déploiement de son **projet d'entreprise**, qui organise les lignes de transformation prioritaires du Groupe et bénéficie d'un portage et de ressources renforcés. L'un de ses programmes, baptisé « **Cap Cohérence** », rassemble les chantiers visant à faire encore progresser le Groupe dans son ambition d'exemplarité **en matière de bien-être au travail, d'inclusion et de responsabilité sociétale et environnementale**, au premier titre desquels une politique Achats responsables renouvelée et la mise en œuvre d'une trajectoire bas-carbone interne. D'autre part, les leçons tirées du recours massif aux solutions de visioconférence et la diminution drastique du nombre de déplacements aériens au cours d'une année qui a vu les habitudes de travail particulièrement bousculées auront un impact évident sur les prochaines politiques de déplacement. Pour preuve, le sommet Finance en Commun tenu en novembre 2020 a donné à voir l'organisation d'une rencontre de haut rang et de caractère mondial au format 100% numérique sans entrave à la portée de ses conclusions.

Enfin, si la faible présence au sein des bureaux a quelque peu gelé certaines discussions et plans d'aménagements, le Groupe AFD a concentré ses efforts sur son futur siège, proche de la Gare d'Austerlitz, conçu pour incarner cette dynamique d'exemplarité en termes de gestion de l'empreinte (labels HQE, BREEAM, Grenelle Environnement, Plan Climat Energie de Paris, Osmoz & Wired Score, pour ne citer que certains labels). Intégrant 3000 m² dédiés à l'agriculture urbaine et à la biodiversité, doté d'une ferme

photovoltaïque en toiture qui devrait assurer 50% des besoins électrique des bureaux, de 1000 places de stationnement pour les vélos et construit en partie à partir de matériaux bio-sourcés, le bâtiment se distinguera par une empreinte carbone réduite et de hautes performances environnementales. Le réseau du Groupe AFD n'est pas directement concerné par la circulaire SPE, et les données chiffrées fournies se limitent au périmètre des sièges. Cependant nous avons fait le choix de reporter certaines informations et actions mises en place dans le réseau en tenant compte des contraintes particulières, afin de valoriser l'engagement à l'échelle locale. A ce titre, on notera la mise en place par la Direction régionale Afrique du Nord d'un plan d'action pour la réduction de l'empreinte carbone de ses agences, et la démarche de certification bâtiment vert *Indian Green Building Council* de l'agence de New Delhi.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Sur les 3 derniers mois de 2019, une prime « mobilité durable » de 125€ a été versée aux agents du siège qui prenaient le vélo pour les trajets domicile-travail (uniquement ceux ne disposant pas de passe Navigo).
Chiffres clés	2019 et 2020: 35 agents concernés (dispositif test).
Actions complémentaires à mener	Le Forfait Mobilité Durable est généralisé à l'ensemble des agents du siège en 2021. Le montant de 200€/ an par agent issu du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020, est abondé de 450€ de complément incitatif par le Groupe (part complémentaire soumise à cotisations sociales et impôt sur le revenu).

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le diagnostic réalisé lors du Plan de Mobilité 2017 a mis en évidence que 3% seulement des agents du siège utilisent leur voiture pour les déplacements domicile-travail. Le plan d'action s'est donc focalisé sur les mesures visant à faciliter les mobilités douces, au regard des 15% de cyclistes recensés.
---	---

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Actions complémentaires à mener	Réflexion à mener sur des pistes possibles dans le cadre du partenariat du Quartier des Deux Rives (implantation du futur siège du Groupe).
--	---

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	11points de recharge sont disponibles sur les sites parisiens : 5 ont été installés dans les bâtiments en propriété (Barthes et Mistral), 6 sont accessibles à Vivacity (site en location).
Chiffres clés	11 points de recharge pour véhicules électriques.
Actions complémentaires à mener	Avoir un échange avec le bailleur de PROPARCO sur ce sujet.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Concernant le renouvellement du véhicule mis à la disposition du Directeur Général, la décision avait été prise d'opter pour la location longue durée d'un véhicule hybride ou électrique. Cependant, le besoin ayant disparu en raison des conditions sanitaires, le Directeur Général ne dispose plus de véhicule depuis le 5 mai 2020.
---	---

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>L'AFD a installé des places de stationnement pour vélos dans les sites parisiens dont elle est propriétaire (Barthes et Mistral) : 80 places supplémentaires aménagées en 2019.</p> <p>Les sites en location (Vivacity, Art&Co) mettent également à disposition des agents AFD des places de parking à vélo, communes à l'ensemble des occupants. Cette action en faveur des déplacements à vélo est complétée par des actions de communication et l'organisation d'animations au siège : ateliers d'entretien / réparation et de marquage, atelier de sécurité (actions menées chaque année depuis 3 ans).</p> <p>PROPARCO : les agents disposent d'un espace de stationnement de vélos gratuit situé dans le parking souterrain des locaux. PROPARCO a demandé en 2020 au bailleur de disposer d'un nouvel espace de stationnement sécurisé (demande en cours de traitement).</p> <p>Des initiatives sont également encouragées dans le réseau : par exemple, l'agence de Phnom Penh met à disposition des collaborateurs une flotte de vélo pour les courts trajets.</p>
Chiffres clés	<p>-Barthes : 188 places -Mistral : 52 places</p> <p>-Vivacity : 95 places -Art & Co : 20 places</p> <p>- 4 ateliers de réparation / entretien par an</p> <p>- 1 atelier sécurité / an</p>
Actions complémentaires à mener	Actions de sensibilisation et d'accompagnement reconduites chaque année.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>Le groupe AFD mesure depuis 2006 son empreinte environnementale interne, et procède à la compensation de ses émissions résiduelles de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3), dès 2007 au périmètre du siège et depuis 2013 à celui du Groupe. 100 % neutre carbone, par le soutien aux projets labellisés Gold Standard, présentant d'importants co-bénéfices environnementaux et sociaux, l'AFD renforce son action de lutte contre le changement climatique dans ses zones d'intervention.</p> <p>L'AFD est engagée dans une démarche volontariste de réduction des émissions liées aux déplacements professionnels, par la diminution du budget alloué aux missions et la généralisation de solutions de « communication unifiée » (visio/audio-conférences) comme solution alternative aux missions.</p>
Chiffres clés	100 % neutre carbone. Diminution des émissions du siège de 23% entre 2020 (21 388 Teq CO2 soit 12,2 Teq CO2 par agent) et 2019 (27 939 Teq CO2 soit 16,7 Teq CO2 par agent). La part des émissions de GES liées aux déplacements aériens dans le bilan carbone global a diminué de 63% en 2020 en raison des restrictions de déplacement liées à la crise sanitaire. Le bilan carbone du réseau du

	<p>Groupe est réalisé en année N+1. Nous communiquons ici pour information les données de 2019 : les activités des 90 agences incluses dans le périmètre total ont généré environ 12 600 Teq CO2, soit une augmentation de 11% par rapport aux émissions évaluées en 2019 sur les données 2018. Le ratio d'émissions par agence a quant à lui diminué en raison de l'extension du réseau – 140 Teq CO2 en moyenne par agence 2019 contre 147 Teq CO2 en 2018 – tandis que les émissions rapportées au nombre d'agents ont légèrement augmenté – 12 Teq CO2 en moyenne par agent en 2019 contre 11 Teq CO2 en 2018 – en corrélation avec l'augmentation des déplacements aériens (+14% des émissions GES sur le poste).</p>
Actions complémentaires à mener	<p>Lancement du développement d'un outil de pilotage des émissions de GES liées aux déplacements professionnels.</p> <p>L'AFD se fixe l'objectif de réduire de 25% le budget des missions, principales sources de déplacements aériens, en 2021. Dans le cadre du projet d'entreprise, un chantier spécifique au réseau du Groupe visant le recensement, la coordination et l'accompagnement des initiatives en faveur de la trajectoire bas carbone est en cours.</p>

Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>L'AFD dispose depuis 2010 d'un dispositif de visioconférence installé dans ses implantations au siège et dans son réseau d'agences. Elle a procédé récemment au renforcement de capacité des lignes télécom des agences pour lesquelles la visioconférence était plus difficile.</p> <p>Les outils Lync / Skype Entreprise ont été déployés sur l'ensemble des postes de travail des agents (siège et réseau) pour leur permettre de mener des audio et visioconférences.</p> <p>D'autres outils de communication à distance ont été utilisés pour des ateliers collaboratifs, des formations, des webinaires.</p>
Chiffres clés	<p>100 % des PC du Groupe AFD peuvent communiquer par visioconférence.</p> <p>12 000 conférences Skype par jour (audio, vidéo, et chat) pendant la période de confinement.</p> <p>La semaine estivale 2020 des Directeurs régionaux du réseau AFD s'est tenue entièrement à distance, évitant le déplacement des 17 directeurs au siège parisien.</p>
Actions complémentaires à mener	<p>Un projet est en cours à la DSI pour renouveler les matériels de visioconférence des grandes salles de réunion, et installer des matériels mobiles pour les salles de taille moyenne.</p> <p>L'installation de salles de visio est également en préparation dans le réseau (recensement en cours des besoins pour ajuster le type de matériel à la configuration locale). L'objectif est d'équiper entre 80 et 100 salles d'ici septembre 2021.</p>

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>L'AFD a procédé à la suppression de l'usage des gobelets plastiques, avec la distribution de bouteilles en verre et de mugs.</p> <p>Proparco a cessé d'acheter des gobelets en plastique pour ses agents et a distribué fin 2019 des tasses en céramique et des gourdes en plastique recyclé à usage multiple. Ces mesures ont été accompagnées d'actions de sensibilisation du personnel (fourniture d'un kit contenant du produit vaisselle et une éponge pour inciter les agents à mettre fin à l'utilisation d'ustensile à usage unique).</p> <p>Un contrat de distribution de plats cuisinés en circuit court, avec packaging</p>
---	---

	recyclable en verre a été mis en place sur 2 sites parisiens.
Actions complémentaires à mener	Le tri des 5 flux est à l'étude sur les sites parisiens.

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Chaque consultation de l'AFD inclut une annexe RSO qui décrit les engagements de l'AFD et du candidat. Les clauses et critères de sélection sont définis lors de chaque consultation, pour être en lien avec l'objet du marché (contrainte de la commande publique).
Actions complémentaires à mener	L'AFD souhaite développer des relations collaboratives durables avec ses fournisseurs, les impliquer dans ses démarches environnementales et sociales et mettre en place un pilotage différencié selon la typologie d'achat.

Mesure 11 « Achats responsables papier »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Groupe AFD - la mise en concurrence de 2019 a intégré un haut niveau de respect des normes environnementales : spécification technique de papier issu de forêts gérées durablement et critères d'attribution du marché pour sélectionner des candidats disposant d'une démarche de fonctionnement global respectueux de l'environnement.
Chiffres clés	Baisse de 30% de la consommation de papier par la numérisation des supports du Conseil d'Administration de l'AFD en 2020.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	AFD : L'engagement actuel du prestataire de restauration du siège AFD est de fournir 70% de produits issus des filières durables dont 50% issus de l'agriculture biologique. L'évolution attendue pour l'année suivante est de parvenir à 80% issus des filières durables dont 70% issus de l'agriculture biologique. AFD : Il est procédé au tri sélectif et au tri des déchets alimentaires pour mise en circuit de tri-méthanisation. AFD : Les indicateurs concernant les produits DD/bio donnent lieu à un suivi mensuel par la Commission Restauration du CSE. PROPARCO : La prestation de Sogeres, gérant le restaurant d'entreprise, comprend systématiquement un repas complet bio à chaque service et informe les consommateurs de la qualité et de la provenance des produits.
Chiffres clés	Objectifs de 70% de produits issus des filières durables dont 50% issus de l'agriculture biologique pour le service Restauration du siège.
Actions complémentaires à mener	L'AFD s'est impliquée dans la promotion des circuits courts, avec la présence d'une AMAP dans les locaux du siège une fois par semaine.

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<p>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</p>	<p>L'AFD s'est dotée depuis 2010 d'un système de gestion technique du bâtiment pour son siège (suivi de la performance environnementale) et a engagé des plans d'actions successifs visant la diminution des consommations électrique, de froid et de vapeur.</p> <p>AFD : Les locaux de bureaux sont en réglage automatique (extinction programmée).</p> <p>AFD : Des générateurs photovoltaïques ont été installés sur le site de Barthes (12 122 kWh en 2020).</p> <p>L'AFD procède à des achats d'électricité verte auprès d'Engie pour les sites en propriété depuis 2018.</p> <p>AFD : Un audit énergétique a été mené en 2019 pour identifier les pistes d'amélioration des consommations et les travaux correspondant ont été mis en œuvre en 2020.</p> <p>PROPARCO : détecteur de présence dans les bureaux et système d'aération à trois niveaux de vitesse permettant de réduire la consommation énergétique (éclairage et système de chauffage/refroidissement).</p> <p>Cette dynamique s'étend également au réseau : les agences de N'Djamena et d'Accra, par exemple, produisent la majorité de leurs besoins énergétiques à partir de panneaux photovoltaïques.</p>
<p>Chiffres clés</p>	<p>La consommation d'électricité du siège a diminué de 17% entre 2019 et 2020.</p>

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

AFD : Non concerné ; PROPARCO : Locataire des locaux

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

<p>Chiffres clés</p>	<p>La consommation d'électricité du siège a diminué de 17% entre 2019 et 2020.</p>
<p>Actions complémentaires à mener</p>	<p>Le futur siège parisien du groupe AFD (prévu pour 2025) sera en autoconsommation partielle grâce à une ferme photovoltaïque (3000 m² de panneaux photovoltaïques).</p> <p>Le bâtiment sera construit selon les dernières normes Paris Plan Climat et environnementales (HQE, BREEAM, etc...), et le chantier conduit selon une charte de respect des normes environnementales.</p>

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<p>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</p>	<p>Des actions ont été menées à Barthes et au Mistral, comme le passage en lumière LED (1600 points lumineux).</p> <p>Les sites parisiens en location respectent les dernières normes environnementales (HQE, BREEAM, etc...).</p> <p>Concernant le réseau d'agences DOM, des actions ont déjà été réalisées dans certaines géographies (ex : logements de direction de l'Agence de Martinique certifiés NF Environnement - HQE, ...).</p>
<p>Chiffres clés</p>	<p>Passage en lumière LED : 1600 points lumineux.</p>

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>La sensibilisation des personnels de l'AFD s'articule tout au long de l'année avec de multiples initiatives ponctuelles : « Cafés Climat » au siège et dans le réseau, animation d'une communauté dans le réseau social d'entreprise, enquêtes auprès des agents (déplacements, alignement interne sur l'Accord de Paris, ...), et de 3 temps forts : Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), Semaine Européenne de la Mobilité (SEM), Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), avec l'organisation d'ateliers et animations (autoréparation et marquage de vélos, sensibilisation à l'impact environnemental, challenge « rien ne se perd, tout se récupère », mobilité et handicap, <i>clean-up day</i>, ...).</p> <p>PROPARCO : Affichage concernant les gestes d'économie d'énergie dans les salles de réunion et actions de sensibilisation avec l'appui de l'association du personnel « idées vertes ».</p>
Chiffres clés	En 2020, SEDD : 2 ateliers ; SEM : 4 ateliers menés en présentiel ou à distance dans le respect des consignes sanitaires
Actions complémentaires à mener	Actions de sensibilisation reconduites chaque année lors des semaines thématiques.

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Actions déjà mises en œuvre	La mesure est effective au siège pour le ménage courant et l'entretien des plantes.
------------------------------------	---

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Echanges et dons »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>L'AFD a mis en place un processus de cession des matériels informatiques qui n'ont pas de problèmes de fonctionnement à des associations et acteurs de l'économie solidaire. Un système similaire est en place pour la cession de mobilier et fournitures de bureau à des associations de quartier et organisations du voisinage (commissariat, garderie, etc...) ou leur mise dans un circuit de recyclage. PROPARCO a mis en place un système de recyclage : relève mensuelle de 5 bacs (marc de café, bouteilles plastiques, canettes en aluminium, piles et ampoules), ainsi que le recyclage du papier (containers dédiés au papier). PROPARCO met à disposition de son personnel des machines à café, alimentés exclusivement par du café équitable et bientôt bio. Enfin le mobilier acheté en 2019 pour l'aménagement d'une extension des locaux provient de forêts gérées durablement (critère de sélection figurant dans l'appel d'offre pour ce marché).</p> <p>Certaines agences du réseau font également don de matériel informatique à des associations locales, par exemple l'agence de New Delhi.</p>
Chiffres clés	91 PC avaient été cédés à des associations en 2019 par le siège. La collecte a été rendue plus difficile en 2020 en raison de la situation sanitaire, et 20 PC ont été cédés.
Actions complémentaires à mener	PROPARCO : Il est prévu de donner le mobilier réformé à l'association Emmaüs.

Mesure 20 « Réduction de l’empreinte carbone du numérique public »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Groupe AFD : L’achat des nouveaux matériels intègre le critère de consommation électrique (remplacement des baies de stockage par des matériels moins émissifs, choix du nouveau modèle de PC). Le projet Green Copy a conduit à la mise en place d’imprimantes multifonctions mutualisées avec paramétrage par défaut (N/B, recto/verso) et a permis la suppression des imprimantes personnelles. La mise en place d’outils de signature électronique a contribué à l’évitement d’un volume d’impression papier significatif, de même que la poursuite de la dématérialisation de plusieurs processus internes (commandes / factures, documentation du Conseil d’Administration). Le projet Smartphone a intégré une solution de BYOD permettant aux agents d’avoir accès au SI de l’AFD depuis leurs matériels personnels, sans nécessiter l’acquisition de nouveaux smartphones professionnels (806 agents).
Chiffres clés	Diminution de 23% en un an de la consommation électrique du datacenter. Baisse de 30% de la consommation de papier par la numérisation des supports du Conseil d’Administration. 2819 notes validées via le parapheur électronique en un an. 806 agents connectés au SI via smartphones personnels en BYOD.
Actions complémentaires à mener	Le prochain Plan d’Orientation Stratégique Informatique de l’AFD (2021) intégrera le renforcement de la démarche de numérique responsable.

Direction administration, finances et ressources

Affaire suivie par Laure Comolli

Directrice

Données CFI au 31/10/2020

Mis en place à CFI

- Forfait mobilité de 400 € prévu dans le nouvel accord d'entreprise
- Impressions avec code qui permettent de supprimer sur l'imprimante les impressions non utiles
- Places réservées aux vélos
- Les réunions à distance en visio ou par téléphone deviennent la norme dans le contexte actuel
- Une réunion in situ est maintenant toujours doublée d'un dispositif de suivi à distance.
- Révision de la politique voyages qui tiendra compte du bilan carbone de chacun des déplacements
- Mesure de recyclage du papier jeté
- Suppression des gobelets plastique
- Sacs plastiques des poubelles à papier individuelles non systématiquement changés
- Eclairage dans les espaces collectifs qui s'éteint automatiquement
- Essuie mains en tissu, non en papier

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 » Forfait mobilité durable »

<p>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</p>	<p>Forfait prévu dans le nouvel accord d'entreprise de CFI. Extraits :</p> <p>En remplacement de la « prime transport », dans l'optique de favoriser les transports dits « à mobilité douce », CFI met en place le forfait « mobilités durables » créé par la Loi d'orientation des mobilités et dont le décret est paru le 9 mai 2020 (Décret 2020-541) dans la limite globale de 400 € par salarié et par an.</p> <p>La direction précise que la prise en charge du forfait « mobilités durables » est cumulable avec la prise en charge obligatoire par l'employeur de 50 % des frais d'abonnement aux transports publics. Toutefois, l'avantage résultant de ces deux prises en charge ne peut pas dépasser 400 € par an ou le montant de la prise en charge des transports en commun si elle excède déjà ce montant (CGI art. 81, 19° ter b).</p>
<p>Chiffres clés</p>	<p>Forfait mobilité durable rehaussé à 400€</p>
<p>Actions complémentaires à mener</p>	<p>Nouvel accord entrant en vigueur le 01/01/2021</p>

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le covoiturage a été encouragé entre collègues de CFI lors des grèves fin 2019 et avant le confinement de mars 2020.
Chiffres clés	Environ 5 personnes en ont bénéficié.
Actions complémentaires à mener	Sur le long terme des initiatives pérennes pourront être proposées aux salariés de CFI pour un covoiturage entre collègues. Un dispositif élargi pourrait être étudié en collaboration avec le groupe FMM, voire aux entreprises à proximité, via un site dédié.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Il ne s'agit pas de logiciel à CFI mais d'initiatives de mises en relation one to one.
Chiffres clés	Environ 5 personnes en ont bénéficié.
Actions complémentaires à mener	Pouvoir bénéficier du logiciel proposé aux administrations. Un opérateur devrait pouvoir étendre ce logiciel dans une zone géographique qui l'entourne à des entreprises privées

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	CFI dispose de prises électriques dans ses parkings à destination des véhicules électriques.
Chiffres clés	Une petite dizaine de branchements proposés
Actions complémentaires à mener	Référencer les besoins au niveau du groupe et adapter le nombre de branchements possibles et leur puissance.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Néant, pas de véhicule de fonction.

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	CFI dispose d'espaces dédiés aux vélos dans le parking général pour voitures.
Chiffres clés	Une trentaine de vélos concernés.
Actions complémentaires à mener	Agrandir cet espace. Proposer des accroches plus nombreuses pour les vélos. Proposer un service local de petites réparations. Service qui détache les vélos inutilisés et oubliés sur place. Exiger un nom via une étiquette par vélo (comme un badge)?

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Les déplacements de CFI s'effectuent principalement hors UE, ce qui impliquent des trajets longs et en avion.
Chiffres clés	Bilan carbone agence LCI (air, terre) 2019 : 14,6 K de Kg Carbone Bilan carbone agence LCI (air, terre) 2018 : 19,3 K de Kg Carbone
Actions complémentaires à mener	Une politique voyage qui doit tenir compte des indications par voyage du bilan carbone et favoriser les trajets aériens à plus faible émission de gaz. Un choix d'agence de voyage qui indique pour chaque voyage le taux d'émission

Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	La période de confinement et de la pratique du télétravail généralisé a largement favorisé les visio conférence ou conf call.
Chiffres clés	Passage de 5% de visio conférence à 100% entre février 2020 et mai 2020. Aujourd'hui les quelques réunions in situ (5%) sont la plupart du temps doublées par un dispositif à distance. 95% des réunions se font en visio conférence ou par téléphone
Actions complémentaires à mener	Disposer d'outils adaptés tels que Teams, de chat en instantané, de matériel en salle de réunion systématiquement disponible pour les visio ou les appels.

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Suppression des gobelets plastiques. Mug au logo de l'entreprise offert à chaque salarié. Gobelet en carton éventuellement pour les invités. Sacs plastiques des poubelles individuelles qui est changé uniquement quand utile soit une fois par semaine max, voire moins.
Chiffres clés	500 gobelets par semaine en 2019 (2 gobelets/j/personne) à 0 en 2020.
Actions complémentaires à mener	Réflexion à mener sur les stylos ou les criteriums dont le contenant est en plastique. Favoriser els intercalaires en carton vs plastique.

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Impression avec code ce qui permet de gérer et de supprimer les impressions jugées in fine non nécessaires. Papier à jeter mis à part et ramassé une fois par semaine pour le recyclage. Sèche main en tissu vs feuilles de papier. Privilégier la dématérialisation : changement de logiciel de paye en 2021, les bulletins de paye seront dématérialisés.
Actions complémentaires à mener	Impression avec code à généraliser. Introduire le choix du papier pour les impressions. 1 ^{er} choix ou autre selon les besoins d'impressions. Généralisation de la dématérialisation.

Mesure 11 « Achats responsables papier »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Utilisation de papier recyclé pour les impressions.
Actions complémentaires à mener	Sur les photocopieurs : Pouvoir faire un choix selon la qualité du papier recyclé. Impressions qui ne nécessitent pas toujours un papier de 1 ^{ère} qualité.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

Etat des lieux	Cf RIE au niveau du groupe FMM.
-----------------------	---------------------------------

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Eclairage des espaces collectifs dans les bureaux qui s'éteint automatiquement au bout d'un certain temps.
Actions complémentaires à mener	Au-delà d'une certaine heure, tous les éclairages même des espaces individuels des bureaux devraient être éteints automatiquement, quitte à pouvoir les rallumer individuellement si besoin. Réfléchir avec le groupe à la manière d'optimiser la facture énergétique : éclairage, climatisation/chauffage. Ouverture des fenêtres pour une ventilation naturelle.

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Néant.

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Les déplacements de CFI s'effectuent principalement hors UE, ce qui impliquent des trajets longs et en avion.
Chiffres clés	Bilan carbone agence LCI (air, terre) 2019 : 14,6 K de Kg Carbone. Bilan carbone agence LCI (air, terre) 2018 : 19,3 K de Kg Carbone.
Actions complémentaires à mener	Une politique voyage qui doit tenir compte des indications par voyage du bilan carbone et favoriser les trajets aériens à plus faible émission de gaz. Un choix d'agence de voyage qui indique pour chaque voyage le taux d'émission.

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Actions déjà mises en œuvre	Systèmes intégrés de chauffage/climatisation.
Actions complémentaires à mener	Ouverture des fenêtres pour une ventilation naturelle.

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Lumière à éteindre dès qu'une pièce n'est plus utilisée. Eviter l'achat de bouteille plastique.
Actions complémentaires à mener	Ne plus proposer de bouteilles plastiques au restaurant d'entreprise. Dispositif qui reteint tous les éclairages a une certaine heure, avec possibilité de rallumage

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Néant

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Echanges et dons »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Rachat possible par les salariés de matériel type ordinateur ou téléphone à leur valeur nette comptable quand il n'est plus utilisé.
Actions complémentaires à mener	Développer ce rachat à tout type de matériel : chaises, tables notamment, luminaires, imprimante...

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Non mis en place. Eteindre ordinateur et écran quand on quitte l'entreprise : non généralisé. Système de mise en veille automatique : non généralisé.
Actions complémentaires à mener	Achat de téléphones reconditionnés. Eteindre ordinateur et écran quand on quitte l'entreprise : obligatoire. Système de mise en veille automatique des ordinateurs : obligatoire.

Direction des fonctions transversales

Affaire suivie par Laurence Lajoinie

Données Expertise France à jour au 01/09/2021

De par la nature même de ses activités et la présence d'un département Développement durable au sein de sa Direction des opérations, Expertise France est une agence particulièrement sensibilisée aux problématiques d'écoresponsabilité.

Dans cette dynamique, un chantier « Agence verte » a été lancé en mai 2016 à l'initiative de plusieurs salariés d'Expertise France auquel la direction générale a rapidement exprimé son appui.

L'Agence Verte est une initiative de collaborateurs d'Expertise France visant à promouvoir les comportements écoresponsables au sein de l'agence, à l'échelle individuelle et collective dont le bilan pluriannuel est joint au présent document.

Le changement à venir de siège social le 3 mai 2021 dans un immeuble certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good, sera également l'occasion de renouveler la sensibilisation des collaborateurs aux comportements écoresponsables tandis que le rapprochement avec l'AFD permettra de structurer la démarche RSE en cours d'élaboration.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

Actions déjà mises en œuvre	Le forfait mobilité durable a fait l'objet d'un échange avec les représentants du CSE lors de la réunion du 23 juin 2020.
Actions complémentaires à mener	Une communication à destination des collaborateurs de l'agence a été réalisée le 29 janvier 2021 pour clarifier les modalités de mise en œuvre du forfait mobilité durable et son articulation avec le Pass Navigo. Cette information est également disponible sur l'intranet d'Expertise France.

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	La très grande majorité des collaborateurs d'Expertise France effectue leurs trajets domicile/travail en transports en commun et de plus en plus à vélo depuis la fin du confinement. Cet état de fait sera renforcé par l'absence de parking pour véhicules à moteur dans le futur siège social d'Expertise France. Un local est prévu pour accueillir 17 vélos. Quelle que soit la taille de ce local, la totalité des vélos des collaborateurs d'Expertise France, dont le nombre a crû rapidement depuis la fin du confinement, ne pourra y être stationnée. Le service Voirie de la Mairie du 5 ^{ème} arrondissement de Paris a été approché et
---	--

	<p>va installer ces prochaines semaines 24 ancrages publics permettant d'accrocher 48 vélos à proximité immédiate du nouveau siège d'Expertise France.</p> <p>L'organisation d'une offre de covoiturage ne paraît pas opportune à ce stade du fait, premièrement, du nombre limité de collaborateurs qui se rendent de façon quotidienne sur leur lieu de travail en véhicule personnel (environ une dizaine), deuxièmement, de leur provenance de zones géographiques différentes.</p>
Chiffres clés	Environ 10 trajets quotidiens domicile-travail en voiture
Actions complémentaires à mener	Après l'emménagement dans le nouveau siège social, un recensement des collaborateurs d'Expertise France continuant à utiliser leur véhicule à moteur sera effectué pour évaluer l'opportunité de proposer une offre de covoiturage.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Etat des lieux	Les déplacements professionnels des collaborateurs d'Expertise France sont quasiment tous effectués en transports en commun ou en vélo.
Actions complémentaires à mener	L'opportunité de proposer ce logiciel de covoiturage pour les déplacements professionnels sera à évaluer en fonction des caractéristiques proposées notamment au regard de l'offre de transport en commun existante en région parisienne.

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

Etat des lieux	Il n'est pas prévu d'installer des bornes électriques sur nos deux sites actuels ; le futur siège social d'Expertise France ne disposant pas d'un parking pour véhicules à moteur, aucune borne de recharge pour véhicule électrique ne sera installée
-----------------------	--

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Etat des lieux	Expertise France ne prévoit pas d'acquérir de véhicules de fonction ou de service
-----------------------	---

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

Etat des lieux	A ce jour, les sites de Vaugirard et de Balard disposent de places de parking permettant d'accueillir des véhicules à moteur ainsi que des vélos.
Actions complémentaires à mener	Le futur siège social loué par Expertise France dans le cadre d'un contrat de prestation de services est actuellement en cours de réhabilitation. Cet immeuble n'est pas doté d'un parking pour véhicules à moteur. Un local est prévu pour accueillir 17 vélos. Quelle que soit la taille de ce local, la totalité des vélos des collaborateurs d'Expertise France, dont le nombre a crû rapidement depuis la fin du confinement, ne pourra y être stationnée. Le service Voirie de la Mairie du 5 ^{ème} arrondissement de Paris a été approché et va installer ces prochaines semaines 24 ancrages publics permettant d'accrocher 48 vélos à proximité immédiate du nouveau siège d'Expertise France.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>Dans le cadre de la réflexion avec l'Agence verte concernant la politique RSE d'Expertise France, le bilan carbone de l'agence et de sa diminution ou potentielle compensation ont été identifiées comme action prioritaire (cf. bilan Agence verte).</p> <p>Cette approche est également envisagée dans le cadre de la refonte de la politique voyages à l'occasion de l'appel d'offres du Groupe AFD en cours permettant de retenir un voyageur commun à compter de fin 2021.</p>
Actions complémentaires à mener	<p>L'Agence verte avait prévu d'organiser un atelier en 2020 autour du bilan carbone pour permettre à chacun de mieux appréhender les conséquences du bilan carbone mais celui-ci a dû être reporté du fait des circonstances sanitaires.</p>

Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

Actions déjà mises en œuvre	<p>Avant le confinement, 2 salles de réunion étaient équipées avec une solution de visioconférence. Depuis la fin du confinement, 7 salles de réunion sont désormais équipées avec une solution de visioconférence.</p>
Actions complémentaires à mener	<p>Dans le nouveau siège social d'Expertise France, une attention particulière a été apportée au développement des solutions de visioconférence. A ce jour, il est prévu qu'une vingtaine de salles de réunions seront équipées avec une solution de visioconférence.</p> <p>De plus, un nouveau logiciel de softphonie prochainement déployé chez Expertise France permettra à chaque collaborateur de procéder à des visioconférence depuis son ordinateur.</p>

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

Actions déjà mises en œuvre	<p>Dès réception du courrier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, un message interne a été adressé pour appliquer immédiatement cette mesure. Le pôle Communication, le Département des moyens généraux et le Département des affaires juridiques, en charge des achats, ont ainsi reçu la consigne de ne plus acheter de plastique à usage unique en vue d'une utilisation sur les lieux de travail et dans les événements qu'Expertise France organise.</p>
------------------------------------	---

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Actions complémentaires à mener	<p>Les contrats-types de marchés publics d'Expertise France pourront intégrer dès que possible les clauses-types que l'Etat proposera.</p>
--	--

Mesure 11 « Achats responsables papier »

Etat des lieux	<p>Le papier bureautique acheté par Expertise France est recyclé.</p>
-----------------------	---

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Expertise France ne dispose pas d'un service de restauration collective sur ses sites de Vaugirard et de Balard. Il n'en disposera pas non plus dans son futur siège social. Dès réception du courrier du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le pôle Communication, et le Département des affaires juridiques, en charge des achats, ont reçu la consigne de mettre en œuvre cette mesure pour les prestations de frais de bouche.
---	---

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Expertise France n'est pas propriétaire des sites occupés à Vaugirard (bail commercial) et à Balard (contrat de prestation de services). Il en sera de même pour son futur siège social (contrat de prestation de services). Toutefois, le futur siège social d'Expertise France est en cours de réhabilitation et sera certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good.
---	--

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Expertise France n'est pas propriétaire des sites occupés à Vaugirard (bail commercial) et à Balard (contrat de prestation de services). Il en sera de même pour son futur siège social (contrat de prestation de services). Toutefois, le futur siège social d'Expertise France est en cours de réhabilitation et sera certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good.
---	--

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Expertise France n'est pas propriétaire des sites occupés à Vaugirard (bail commercial) et à Balard (contrat de prestation de services). Il en sera de même pour son futur siège social (contrat de prestation de services). Toutefois, le futur siège social d'Expertise France est en cours de réhabilitation et sera certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good.
---	--

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Expertise France n'est pas propriétaire des sites occupés à Vaugirard (bail commercial) et à Balard (contrat de prestation de services). Il en sera de même pour son futur siège social (contrat de prestation de services). Toutefois, le futur siège social d'Expertise France est en cours de réhabilitation et sera certifié HQE Bâtiment Durable 2016 niveau Excellent et certifié BREEAM niveau Very Good.
---	--

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Actions complémentaires à mener	L'emménagement dans le nouveau siège social sera l'occasion de sensibiliser les collaborateurs concernant les comportements économes et responsables, permettant une réduction de la consommation énergétique (ex : respect des consignes de tri des déchets, réduction du nombre d'impressions...)
--	---

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Actions déjà mises en œuvre	Les espaces verts du site de Vaugirard sont entretenus sans l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Il en sera de même pour les espaces verts du nouveau siège social d'Expertise France.
------------------------------------	---

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Echanges et dons »

Actions déjà mises en œuvre	A l'occasion de son déménagement dans son nouveau siège social, Expertise France devra se séparer d'un volume important de mobilier de tout type (chaises, bureaux, armoires...). Le Département des moyens généraux a proposé de nombreux mobilier sur la plateforme https://dons.encheres-domaine.gouv.fr A ce jour, de nombreuses collectivités publiques ont fait part de leur intérêt (communes, gendarmeries...).
------------------------------------	---

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

Actions déjà mises en œuvre	Dès la réception du courrier du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le Département des systèmes d'information a été sensibilisé en vue de l'achat de matériel ou de consommables reconditionnés en fonction de l'offre proposée par l'UGAP et/ou la DAE.
Actions complémentaires à mener	Une démarche de sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes numériques pourrait être conjointement engagée avec l'Agence verte en 2021.

Délégation Générale – Mission RH

Affaire suivie par Brigitte ZAMBON

Données France Volontaires au 31/10/2020

France Volontaires met en œuvre sa politique de responsabilité sociétale en tant qu'organisation au travers d'une approche fondée sur les cadres de références de la Norme Internationale ISO 26.000 (RSO) et le processus d'évaluation et de progrès proposé par le Label LUCIE.

Les actions déployées s'inscrivent dans le cadre de notre politique RSO et qualité de vie au travail (QVT) coconstruite à partir des besoins exprimés par les collaborateurs, et les partenaires sociaux.

Les actions en matière de mobilité durable sont en phase émergentes et devraient progressivement se développer pour inciter plus fortement les collaborateurs par exemple en matière de covoiturage et d'utilisation du vélo lorsque cela s'avère pertinent.

Concernant les réunions internes à l'international, le développement d'outils de visio conférence nous a permis de réduire significativement les coûts des déplacements. La crise sanitaire est venue renforcer cette tendance lourde.

En matière d'achats, l'utilisation de produits recyclables (papier, gobelets, couverts en bois...) a été très fortement encouragée.

Les collaborateurs sont sensibilisés à l'économie d'énergie et l'adoption de pratiques éco responsables éco au sein de l'entreprise permettant de réduire notre empreinte écologique.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 » Forfait mobilité durable »

Actions déjà mises en œuvre	Versement de l'indemnité kilométrique pour tout collaborateur qui se rend au bureau à vélo
Chiffres clés	1 seul cas concerné par la prise en charge (2% de notre effectif) 2/3 autres salariés utilisent alternativement les transports en commun et leur vélo et ne peuvent pas bénéficier du cumul des indemnités.
Actions complémentaires à mener	Réflexion prévue en 2021 concernant l'indemnité versée à 11 salariés venant avec leur voiture

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

Etat des lieux	Plusieurs cas de covoiturage entre collègues. Egalement un cas connu pour un salarié faisant du covoiturage occasionnellement avec un voisin.
Chiffres clés	4/5 cas concernés soit 10 % de notre effectif
Actions complémentaires à mener	Encouragement systématique au covoiturage. Relances par courriel.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Actions complémentaires à mener	Intérêt pour l'accès à un logiciel commun de covoiturage.
--	---

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

Néant.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Aucun véhicule de fonction ou de service.

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

Etat des lieux	Pas de possibilité d'avoir des places sécurisées dans les locaux occupés actuellement.
Actions complémentaires à mener	Il est prévu un stationnement sécurisé pour les vélos dans le cadre d'un projet de déménagement.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Etat des lieux	Les déplacements aériens sont peu fréquents pour le siège comme pour le terrain. Situation particulière pour les expatriés, pas d'autres possibilités que l'avion pour le retour un fois par an dans le pays d'origine.
Actions complémentaires à mener	Réduction des réunions au siège avec les responsables du terrain 2 à 3 fois par an et remplacement par des visio conférences.

Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

Actions déjà mises en œuvre	Depuis la mi-mars 2020 utilisation des moyens techniques d'audio et visio conférences.
Chiffres clés	En 2020 toutes nos réunions ont été réalisées à distance.
Actions complémentaires à mener	Sensibilisation et incitation des managers.

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

Actions déjà mises en œuvre	Achat de gobelets en cartons et de couverts en bois.
Chiffres clés	Achat de 1020 gobelets en cartons en 2019.
Actions complémentaires à mener	Poursuivre auprès des salariés l'incitation à utiliser des verres et/ou tasses réutilisables.

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Néant.

Mesure 11 « Achats responsables papier »

Actions déjà mises en œuvre	Achat de ramettes de papier certifié "EU Ecolabel" FSC 100%. Recyclage des papiers, cartouches, verres, ... par un atelier protégé (CEDRE).
Chiffres clés	en 2019, 300 ramettes FSC 100% achetées. en 2019 : 1 176 Kg de déchets collectés. 19 Arbres sauvés, 32 820 litres d'eau économisés, 602 kg de CO2 préservés, 4 376 KWH économisés 24h de travail de travail généré pour un atelier protégé.
Actions complémentaires à mener	Voir la possibilité de passer à la norme FSC Mixte ou Recyclé pour l'achat des ramettes.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

Etat des lieux	Restauration collective Elios utilisant le plus possible des produits bio
Chiffres clés	Les chiffres ne sont pas remontés auprès de l'utilisateur que nous sommes
Actions complémentaires à mener	Dans nos échanges avec le service de restauration, il est demandé à aller vers toujours plus de bio

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

Etat des lieux	En tant que locataire nous n'avons pas la possibilité d'intervenir auprès d'un propriétaire privé.
Actions complémentaires à mener	Dans le cadre du projet de déménagement (en standby) nous aurons toutes les garanties en matière de normes écoresponsables.

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Idem mesure 13.

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Idem mesure 13.

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Idem mesure 13.

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Actions déjà mises en œuvre	Nous faisons de la sensibilisation via des affichages.
Actions complémentaires à mener	A poursuivre.

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Idem mesure 13.

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Echanges et dons »

Actions déjà mises en œuvre	Recyclage des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) auprès d'association afin de les valoriser.
Actions complémentaires à mener	A poursuivre.

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

Néant.

Michel Eddi

Président-directeur général

Affaire suivie par Cathy Grevesse

Déléguée à la qualité, à la responsabilité sociétale

et aux infrastructures de recherche

Direction Générale Déléguée

à la Recherche et la Stratégie Cirad

Données CIRAD à jour au 01/09/2021

Le développement durable est au cœur du métier du Cirad et de son mandat d'établissement public de recherche finalisée. **Le Cirad inscrit son engagement en responsabilité sociétale** dans les principes relatifs au respect des Droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Son mandat et ses pratiques sont également guidés par les 17 Objectifs du développement durable, l'Accord de Paris sur le climat, le Greenddeal européen et la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 » Forfait mobilité durable »

Etat des lieux	Non appliqué.
Actions complémentaires à mener	Dans la continuité de la loi 2019 d'orientation de la mobilité, le point sur le Forfait des Mobilités Durables est inscrit à la négociation annuelle obligatoire 2021, en lien avec la réflexion sur la mobilité urbaine responsable et le futur Plan De Mobilité Employeur (PDME).

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

Actions déjà mises en œuvre	La plateforme www.covoiturage.agropolis.fr est à la disposition des acteurs du campus Agropolis de Montpellier
Actions complémentaires à mener	En lien avec la Métropole de Montpellier, étude en cours d'une nouvelle convention avec un opérateur de covoiturage pour les trajets domicile-travail.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Actions complémentaires à mener	Déploiement du logiciel de gestion de covoiturage de l'Etat pour les déplacements professionnels commun à l'ensemble des administrations à suivre. Identifier les situations et véhicules de fonctions/services pouvant entrer dans cette logique.
--	---

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Des bornes sont installées par la Métropole de Montpellier à proximité de nos campus de Lavalette (Montpellier) et Baillarguet (Montferrier-sur-lez).
Chiffres clés	2 bornes de recharge pour les véhicules des collaborateurs à proximité immédiate du campus de Montpellier –5 prises de recharge pour les véhicules de service / prestataires (3) au sein du campus de Montpellier
Actions complémentaires à mener	Suivre les initiatives de la Région, de la Métropole ou de l'Etat sur ou autour de nos sites. Dans le cadre de la réflexion sur la mobilité urbaine responsable, les opérations immobilières du projet ECOSITE Lavalette 2030), les futurs aménagements liés au déploiement du Tram et l'évolution des taux de présence des effectifs, étudier la spécificité et les contraintes de chaque site au regard du développement des véhicules électriques et de leur recharge. Suivre les actualités sur le financement des bornes électriques ; programme ADVENIR (https://advenir.mobi/le-programme/)

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Marchés de location longue durée véhicules hybrides/électriques pour les DROM-COM.
Chiffres clés	Parc véhicules pour les services techniques à Montpellier : 12 composé de 25% véhicules électriques. 5 sur 5 véhicules achetés depuis 2016 sont électriques. En 2020, un seul véhicule non électrique a été acheté dans une unité de recherche, justifié par des besoins d'autonomie ne pouvant être rencontrés par le réseau et performance de recharge actuels sur les terrains d'usage.
Actions complémentaires à mener	Poursuivre le renouvellement du parc automobile, au fil de l'eau ; les véhicules les plus anciens sont remplacés par des véhicules électriques ou hybrides.

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

Actions déjà mises en œuvre	Tous les sites du Cirad de Montpellier sont équipés de parkings de stationnement vélo.
Chiffres clés	169 emplacements vélos disponibles en 2020 sur les 4 sites de Montpellier. 52 places supplémentaires ont été aménagées en 2020 à Montpellier
Actions complémentaires à mener	Dans le cadre de la réflexion sur la mobilité urbaine responsable, développement d'une politique vélo ambitieuse, intégrant une étude de faisabilité pour des abris vélos qualitatifs, fonctionnels et sécurisés. Suivre les actualités sur le financement des politiques vélo, dont le programme ALVEOLE (https://programme-alveole.com/)

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Actions déjà mises en œuvre	Le Cirad mesure régulièrement l’empreinte carbone de son fonctionnement interne sur les scopes 1 et 2 (réglementaire) ainsi que sur le volet Déplacement (scope 3), premier poste d’émissions de GES au Cirad. Le mandat de recherche du Cirad pour le développement au Sud induit en effet pour les collaborateurs, de nombreuses missions à l’international et des activités en expatriation.
Chiffres clés	5 bilans d’émissions de GES ont été réalisés depuis 2005 au Cirad Dans le dernier bilan des émissions de GES du Cirad (2018), 70 % des émissions de GES mesurées sont générées par l’usage de l’avion et 25% par l’énergie.
Actions complémentaires à mener	Le Cirad prévoit d’accentuer la dynamique de réduction des émissions de GES sur le volet Déplacement, par différentes actions : <ul style="list-style-type: none"> - Création d’un groupe de travail sur la mobilité professionnelle - Préparation d’un Plan de Mobilité Entreprise (Cirad-Montpellier) - Préparation d’une charte Mobilité Cirad (déplacements professionnels + domicile travail) - Développement d’un calculateur carbone Cirad pour encourager les changements de comportements individuels <p>Le Cirad programme la réalisation de son 6eme bilan des émissions de GES (2021)</p>

Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

Actions déjà mises en œuvre	Développement de la visio collective et individuelle depuis plusieurs années, avec accélération de la visio individuelle par le confinement Covid-19. 6 nouveaux équipements standards ont été rajoutés à Montpellier et les Doms. Les salles 40, 128 à Montpellier et la salle Bichat à Paris sont en cours d’équipement. L’existant a été modernisé.
Chiffres clés	Métropole Lavalette: 2 nouveaux équipements 4 équipements modernisés Métropole Baillarguet: 3 nouveaux équipements 1 équipement modernisé Métropole Paris: 1 équipement modernisé Martinique: (fait) 1 équipement modernisé Guadeloupe: 3 équipements modernisés 1 nouveau équipement Réunion: 4 nouveaux équipements Kourou : 1 équipement modernisé

Actions complémentaires à mener	Poursuivre et inscrire les actions RSO dans le Schéma Directeur Numérique
--	---

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

Actions déjà mises en œuvre	<p>Le marché de la restauration collective du Cirad intègre les mesures de la loi Egalim, parmi lesquelles la suppression du plastique à usage unique. Ainsi, les bouteilles en plastique sont substituées par des bouteilles en verre consignées, des canettes en métal et des distributeurs d'eau ; les sauces et condiments ne sont plus distribués sous forme de sticks en portions individuelles (hors période Covid).</p> <p>En 2020 dans le contexte de crise Covid, un système de panier-repas individuel a également été déployé avec des contenants alimentaires compostables.</p> <p>Politique sans plastique pour les distributeurs automatiques.</p> <p>Remplacement des gobelets en plastique près des fontaines à eau, par des gobelets en carton recyclables depuis le 1er janvier 2020</p> <p>Le tri des 5 flux est effectif sur les sites de Montpellier.</p>
Chiffres clés	Suppression de l'usage de près de 100 000 gobelets en plastique/ an dans le cadre de l'utilisation de fontaines à eau.
Actions complémentaires à mener	<p>Prendre des engagements pour l'évènementiel -> mettre en œuvre les mesures inscrites dans le contrat des prestations annexes et traiteurs, pour supprimer l'usage de contenants et couverts plastiques alimentaires.</p> <p>Suivre les avancées du marché national Gauss de l'Ugap dédié aux consommables scientifiques, notamment le plastique de laboratoire.</p>

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Actions complémentaires à mener	<p>Le Cirad prévoit d'intégrer dans ses appels d'offre, au fur et à mesure du renouvellement des marchés, des dispositions visant à limiter la déforestation importée. Pour ce faire, il met à disposition des acheteurs et des prescripteurs le guide « S'ENGAGER DANS UNE POLITIQUE D'ACHAT PUBLIC ZÉRO DÉFORESTATION » pour les aider à intégrer dans les documents des appels d'offres des dispositions sur la prise en compte du risque de déforestation. Ce guide inclut 7 familles d'achat prioritaires dont les 5 identifiées à travers le réseau Rapidd et plateforme SPE. Ce guide est consultable et téléchargeable sur le site intranet de la Délégation Achats du Cirad.</p>
--	---

Mesure 11 « Achats responsables papier »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>La commande de papier est centralisée pour l'ensemble des collaborateurs du Cirad-Montpellier, pour une meilleure maîtrise des volumes, coûts et spécifications techniques. La mise en œuvre d'une politique d'impression depuis 2013 a conduit à une réduction très significative des consommations de papier de bureau. En lien avec le déploiement d'un parc de copieurs multifonctions mutualisés paramétrés par défaut (N/B, recto-verso) et la suppression de plus de 50% des imprimantes individuelles ; mais aussi grâce au développement de solutions de dématérialisation qui concernent depuis 2018-2019 plusieurs process internes, en particulier au sein des services de ressources humaines, achats, patrimoine, comptabilité...cela se traduit par</p>
---	---

	exemple par la quasi disparition des factures et bulletins de paie en format papier. Enfin, le Cirad est inscrit dans le dispositif PAP50 « Evaluation environnementale des pratiques concernant les produits papiers » porté par Riposte Verte.
Chiffres clés	<p>100% des ramettes de papier achetées sont Issus de Forêts Gérées Durablement ou recyclées (label FSC, PEFC, Blue Angel)</p> <p>26 kg de papier/ ETPT tertiaire en 2020</p> <p>Réduction de 60% de la consommation de papier depuis 2012</p> <p>9,5 tonnes /an d'imprimés de reprographie (éco-contribution CITEO 2020)</p> <p>100% des papiers collectés au Cirad sont valorisés en pâte à papier</p>
Actions complémentaires à mener	<p>Le Cirad prévoit en 2021 l'élaboration d'une Politique papier responsable articulée autour du cycle de vie du papier : achats & écoconception (fournitures de bureau, travaux de reprographie), consommation, recyclage et gouvernance.</p> <p>A l'occasion des prochains appels d'offre « fournitures de bureau » et « reprographie » programmés en 2021, renforcement des critères de fabrication et d'approvisionnement du papier (origine de la fibre, grammage...)</p>

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>Le Cirad a déployé depuis plusieurs années sur ses campus de Montpellier, une démarche de restauration collective durable, qui passe par une cuisine faite maison, avec des produits certifiés à haute valeur nutritionnelle et des alternatives à base de protéines végétales. Des clauses spécifiques sont intégrées au marché de restauration afin d'augmenter la part de produits de qualité et durable ainsi que la part de produits issus de l'agriculture biologique.</p> <p>Le Titulaire du marché s'approvisionne tout au long de l'année auprès de producteurs locaux, notamment une ferme périurbaine à proximité des sites de Montpellier.</p> <p>Plusieurs mesures sont en place pour réduire le gaspillage alimentaire : bar à légumes en libre-service; pain tranché; gaspillopain.</p> <p>Les tickets de caisse ne sont plus imprimés systématiquement depuis 2019.</p> <p>Enfin, le tri sélectif des déchets alimentaires en salle et au poste de préparation des repas est également effectif depuis 2016.</p>
Chiffres clés	<p>Les engagements du prestataire de restauration sont les suivants :</p> <p>50% de produits de qualité et durable</p> <p>18% des achats alimentaires sont issus de l'agriculture biologique</p> <p>85 % des recettes préparées à partir d'ingrédients frais et de saison</p> <p>Diminution de 43% de la part moyenne de bio-déchets par repas (2016-2019)</p> <p>100% des bio-déchets sont traités par compostage et méthanisation.</p>
Actions complémentaires à mener	<p>Suivre périodiquement les indicateurs produits de qualité/bio/gaspillage alimentaire en commission Restaurant</p> <p>Développer les mesures et actions de sensibilisation : affichage des produits entrant dans la composition des menus, production d'un film pour illustrer l'approvisionnement des restaurants toute l'année en circuits courts (ferme périurbaine)</p>

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

Actions déjà mises en œuvre	<p>S'appuyant sur les objectifs de la politique énergétique 2012-2020, la démarche de management de l'énergie du Cirad est abordée par site, par type d'énergie et par usage énergétique selon les principes de la norme ISO 50001.</p> <p>Le Cirad s'est doté depuis plusieurs années d'un système de Gestion Technique Centralisé sur son implantation principale à Montpellier, pour une supervision ciblée des sites, bâtiments et des équipements.</p> <p>Ce dispositif permet entre autre, la collecte des données réelles de consommation pour leur suivi périodique (électricité, thermie, eau) et l'optimisation de la gestion énergétique du parc immobilier (plans d'amélioration de la performance énergétique). Ces données sont corrélées aux éléments bâtimentaires du logiciel patrimoine interne.</p> <p>Le Cirad publie chaque année sur le logiciel de la direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), les consommations en fluides par bâtiment.</p>
Chiffres clés	<p>Un premier palier d'économies d'énergie est atteint en 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réduction de 20% des consommation en thermie /2012• Réduction de 10% des consommations en électricité /2012• Baisse de 18% des émissions de gaz effet serre/ 2012
Actions complémentaires à mener	<p>Le Cirad prévoit en 2021 de procéder à la modernisation des technologies existantes par le déploiement d'un logiciel de supervision GTC de dernière génération (IQvision) devant amener une évolution des fonctions (consolidation des données collectées, suivi fin des consommations en fluides, suivi du fonctionnement et régulation des installations, alerte, pilotage, tableau de bord, reporting, interface pour les utilisateurs...), le développement de l'instrumentation associée et une mise à niveau de la supervision de l'ensemble des sites.</p> <p>Le Cirad programme en 2021, la mise en œuvre du Décret Tertiaire du 23 juillet 2019 : définition de l'état initial, transmission des données de consommation énergétique sur la plateforme OPERAT de l'ADEME.</p>

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Actions déjà mises en œuvre	<p>Le Cirad dispose de chaudières hybrides gaz/ fioul en secours. La fonction secours n'est pas utilisée.</p>
Actions complémentaires à mener	<p>Sans objet</p>

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Non concerné

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>Le Cirad a engagé depuis 2010, une politique énergétique volontariste et une réelle dynamique pour renouveler les équipements techniques, massifier les travaux de performance énergétique et améliorer un parc immobilier hétérogène et vieillissant dans ses constructions. Les opérations ont ciblé prioritairement des «actions à gain rapide » : • Renouveau d'équipements existants • Rénovation du réseau de chauffage • Installation de luminaires basse consommation • Rénovation de l'architecture électrique • Evolution des usages</p> <p>En 2020, les actions ont porté principalement sur la réfection des réseaux de chaud/ froid et le remplacement d'éclairages énergivores par des luminaires basses consommation (LED).</p>
Chiffres clés	
Actions complémentaires à mener	<p>Le Cirad prévoit de conduire une étude prospective en 2021, avec l'appui d'un AMO énergie et de l'ADEME, pour préparer l'élaboration du prochain Schéma Directeur Energie du Cirad-Montpellier (2022-2030).</p> <p>Il s'agit de poser les bases d'une double trajectoire énergétique/ bas carbone ambitieuse et réaliste à l'horizon 2030, cohérente avec les exigences de la loi « ELAN », la démarche dite de « l'Etat exemplaire » et la Stratégie Nationale Bas Carbone. Elle doit amener à positionner dans un juste équilibre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des opérations lourdes de rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre du projet ECOSITE Lavalette 2030 - SPSI-2 • des choix pour repenser et décarboner la production d'énergie • une stratégie de maintenance tournée vers les économies d'énergie • des préconisations d'opérations de performance énergétique. <p>Le Cirad a obtenu le financement de 7 projets d'économie d'énergie en métropole et dans les Dom, dans le cadre des plans de relance de l'Etat ; ils portent sur le remplacement d'éclairages énergivores par des LED (Cirad-Montpellier, Cirad-Guadeloupe), des travaux d'isolation de toitures (Cirad-Guadeloupe) ou de bâtiments (Cirad-Montpellier), la réfection de réseaux chaud froid (Cirad-Montpellier) et l'installation d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques au Cirad-Réunion).</p> <p>Le Cirad a également présenté des demandes de financement dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2021-2027 ; elles seront instruites en 2021.</p>

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>La sensibilisation des collaborateurs du Cirad à la démarche environnementale et de développement durable, s'articule autour de temps forts de mobilisation lors d'évènements/ d'animations institutionnels (journées scientifiques, journées nouveaux arrivants, journée RSO) et par le biais de contributions au rapport annuel d'activité du Cirad (mesures engagées, résultats obtenus).</p>
Chiffres clés	<p>Journées nouveaux arrivants (novembre 2019: 46 participants). Reportée de 2020 à 2021 dû à la crise sanitaire.</p> <p>Journée responsabilité sociétale du 2 mars 2021: 180 participants (journée 2020 décalée à 2021 par la crise sanitaire).</p> <p>Annulation de la semaine dite « Journées scientifiques » en 2020 par la crise sanitaire</p>
Actions complémentaires à mener	<p>Ces opérations sont renouvelées chaque année.</p> <p>Communication plus générique pour tous.</p>

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le Cirad a exclu les pesticides chimiques des pratiques d'entretien de ses campus (Montpellier, Guadeloupe, Martinique et Guyane) pour un fonctionnement interne cohérent avec le positionnement de ses recherches, notamment dans le domaine de l'agroécologie. Les collections de végétaux dans les serres expérimentales sont aussi protégées grâce aux insectes auxiliaires et méthodes de lutte biologique, limitant le recours aux pesticides à 2 %. L'application pour effectuer l'inventaire de la biodiversité sur nos sites a été identifiée.
Chiffres clés	Le « zéro pesticide » est une des conditions de labellisation « Refuge Ligue de protection des Oiseaux », obtenue depuis 2019 par le Cirad-Montpellier
Actions complémentaires à mener	Mettre en œuvre un inventaire permanent de la biodiversité sur nos sites.

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Echanges et dons »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Au Cirad, les postes informatiques obsolètes encore opérationnels, sont cédés gracieusement aux organismes partenaires du sud, à des associations à but non lucratif ou à des écoles, avec documents de cession. Ces dons d'ordinateurs permettent au Cirad de contribuer au soutien des partenaires du Sud, dont principalement des thésards en les équipant pour leurs études, aux écoles françaises ou étrangères, et aux associations françaises pour leur faciliter l'insertion de personnes en difficulté.
Actions complémentaires à mener	Promouvoir encheres-domaines.gouv.fr Elargir à d'autres équipements.

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Une communication sur les éco-gestes numériques a été menée par le passé. Le taux de renouvellement des postes informatiques est de 4 à 5 ans. L'achat des imprimantes personnelles a été supprimé au profit de copieurs multifonctions mutualisés paramétrés par défaut (N/B, recto-verso). Achat de consommables d'impression des imprimantes laser et jet d'encre reconditionnés et qui sont reconditionnés ensuite. Les équipements informatiques sont cédés dans la mesure du possible à des organismes ou des associations du nord et du sud pour reconditionnement ou récupération de pièces et matériaux.
Actions complémentaires à mener	Actualiser la sensibilisation aux éco-gestes. Lancer un projet pour fournir à chacun, des indicateurs sur sa consommation numérique. Intégrer dans le schéma directeur numérique, les objectifs relatifs à la sobriété numérique. Etudier les solutions d'externaliser le data center interne vers une structure à bas impact environnemental. Recherche de solutions sur équipements reconditionnés.

Mission qualité Santé Sécurité Environnement

Affaire suivie par Caroline Play

Responsable de la mission

Données IRD à jour au 01/09/2021

L'IRD, tant par ses missions que par le modèle de science interdisciplinaire, citoyenne et de la durabilité qu'il défend, son engagement dans les Objectifs de développement durable (ODD), ses thèmes et travaux de recherche, se doit de répondre aux enjeux environnementaux par un mode de fonctionnement et des pratiques de recherche et d'administration de la recherche repensées. Une prise de conscience collective émerge et de nombreuses initiatives locales ont été prises au sein de l'établissement.

Pour structurer cette dynamique, l'IRD a élaboré une feuille de route environnementale, qui a été présentée le 26 juin 2020 au conseil d'administration. Elle porte trois types d'enjeux pour l'Institut :

- Être en cohérence avec les messages portés et s'impliquer dans l'effort d'exemplarité de l'Enseignement supérieur et la recherche.
- Contribuer de manière pragmatique et raisonnée à la transition écologique
- Maîtriser son impact, notamment sur les territoires les plus fragiles au Sud.

Les orientations de la feuille de route environnementale ont été construites par la Mission qualité, santé, sécurité, environnement (MQSSE) à partir de nombreuses rencontres et ateliers avec les différentes structures et les métiers de l'Institut, mais aussi l'analyse des initiatives ayant émergé au sein des structures de l'IRD et plus globalement dans le paysage de la recherche. La feuille de route environnementale de l'Institut s'appuie sur une démarche pluridisciplinaire impliquant les trois pôles de l'IRD, mais aussi une démarche participative afin que chacun au sein de l'Institut ait un rôle à jouer dans sa mise en œuvre pratique.

Cette feuille de route s'articule autour des cinq grandes thématiques :

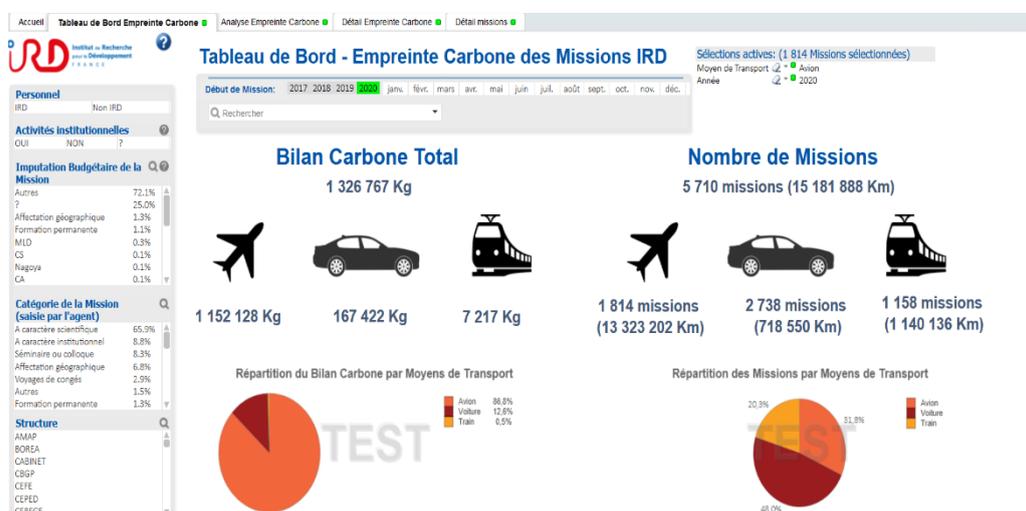
1/ Un plan de déplacement et une politique missions et voyages responsable

Les missions occupent une place prépondérante dans l'impact carbone des structures, liée en particulier à l'utilisation de l'avion. Après avoir déployé une application de suivi de l'empreinte carbone des missions, qui sera prochainement ouverte à l'ensemble des structures, l'IRD définira un objectif de réduction de l'impact carbone de ses missions. Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers seront utilisés :

Des mobilités à faible impact environnemental (train, covoiturage...).

Le recours à la visioconférence pour la tenue des instances et des concours, quand le règlement le permet.

- L'optimisation et la diversification des parcs véhicules, l'investissement dans des moyens de mobilité durables.
- L'engagement individuel, en s'appuyant sur un suivi individuel de l'empreinte carbone, la définition de quotas, des pratiques de compensation.



2/ Une stratégie numérique maîtrisée

Si tout le Schéma directeur numérique (SDN) de l'IRD concourt au déploiement d'outils plus ergonomiques et moins énergivores, leur usage doit également faire l'objet d'une sensibilisation car ce sont des leviers essentiels de la réduction de notre empreinte carbone. Les démarches telles que le « zéro mail inutile », les espaces de dépôt, l'archivage seront encouragées. L'IRD met également en place une démarche visant à mieux maîtriser le cycle de vie des données de la recherche selon les principes FAIR - Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable - en y adjoignant un cinquième principe : Sustainable (FAIRS). Il vise notamment à évaluer le coût environnemental du stockage des données au regard de leur intérêt scientifique.

Dans le cadre d'une démarche « green IT » (informatique durable), il s'agira également de définir des règles d'obsolescence acceptables, de ré-usage, de réparation, de recyclage des équipements numériques.

3/ Une utilisation du patrimoine repensée et énergétiquement optimisée

Le patrimoine de l'Institut est à la fois fortement dispersé à travers le monde, et concentré sur quelques grands sites : Sénégal, Nouvelle-Calédonie, Bondy et Montpellier. L'IRD a déjà fait réaliser des audits énergétiques de ses bâtiments dans le cadre du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), et établi une priorité d'action



sur l'optimisation énergétique : isolation, déploiement de technologies moins énergivores (pompes à chaleur, LED), approvisionnement en énergies plus vertes. L'entretien des sites se fera également de manière raisonnée, sans produits phytosanitaires, avec des zones de friches et le compostage des déchets verts, la végétalisation des sites avec des essences locales. Tous ces projets pourront faire l'objet d'études scientifiques et de collaborations au niveau local.

4/ Des achats responsables et limités au strict besoin

L'achat durable est déjà inscrit dans les bonnes pratiques des marchés publics. Pour autant, l'évaluation des prestations montre parfois un écart entre le prescrit et la réalité. L'audit des prestataires sera donc intensifié. Les circuits courts, l'agriculture biologique, la saisonnalité, la gestion durable de la pêche, les produits équitables et les écolabels seront des critères d'attribution des marchés publics davantage revalorisés. Les achats de produits et de prestations devront être « au plus just », dans le cadre d'une politique « zéro perte ». La mutualisation sera encouragée avec nos partenaires notamment sur la fourniture des produits de laboratoire. Cette politique achat responsable passe également par la qualité et la provenance des fournitures. Elles devront être issues du recyclage ou d'exploitations gérées durablement. Les déchets devront être éliminés par des filières de valorisation adaptées, qui privilégient la valorisation matière (recyclage) plutôt qu'énergétique.

5/ Une science de la durabilité exemplaire

Porteur d'une « science de la durabilité », l'IRD s'attache à définir et développer une approche interdisciplinaire, avec les sociétés civiles du Sud, sur des enjeux majeurs de la planète. Les chercheurs de l'IRD se doivent d'incarner la science de la durabilité dans leurs pratiques, pour les mettre en cohérence avec les messages portés par l'Institut. Ainsi, plusieurs unités de recherche sont d'ores et déjà engagées au sein du collectif Labos 1point5, initié l'an dernier pour « réduire l'empreinte environnementale de la recherche », et l'IRD soutient le déploiement de l'[outil GES 1.5](#), qui permet aux unités de recherche de réaliser le bilan de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre. L'évaluation des impacts des projets de recherche, aussi bien positifs que négatifs, entreront en compte dans les processus d'arbitrage. La préservation de la biodiversité et des écosystèmes devra systématiquement être prise en compte lors des expérimentations de terrain, qui devront limiter au maximum les techniques invasives et les prélèvements en milieu naturel au strict objet de recherche. L'analyse du cycle de vie des consommables de laboratoire permettra de faire évoluer certaines pratiques.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

Actions déjà mises en œuvre	Approbation du dispositif par le CA de l'IRD le 16 octobre 2020
Chiffres clés	Début de mise en œuvre pour l'année 2020 (demi-forfait). Estimation de l'impact financier au titre de l'année 2020 (60k€).
Actions complémentaires à mener	Rénovation et installation d'équipements pour les vélos prévues pour 2021 (local, bornes de rechargement) sur les sites IRD. Campagne de sensibilisation sur le port du casque et la sécurité à vélo.

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

Actions déjà mises en œuvre	La Délégation régionale Sud-Est s'est engagée auprès de la société Klaxit pour ouvrir une solution de covoiturage aux agents sur le périmètre Aix-Marseille. Le service est ouvert aux agents de manière gratuite et sans engagement, depuis mars 2020. Le covoiturage est un critère retenu pour l'attribution des places de parking (incitation). La Délégation régionale Ile-de-France propose depuis plusieurs années une plateforme de covoiturage à ses agents.
Chiffres clés	350 agents sur Marseille ; 150 agents sur Bondy.
Actions complémentaires à mener	Déployer une solution sur la Délégation régionale Occitanie et principalement le site de Montpellier.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Actions déjà mises en œuvre	L'IRD, via ses applications de réservations de véhicules de service, favorise le covoiturage pour les déplacements professionnels, mais ce service reste à consolider.
Chiffres clés	Tous les sites métropolitains incités au covoiturage professionnel.
Actions complémentaires à mener	Sensibiliser les agents sur le covoiturage dans le cadre des déplacements professionnels (notamment pour les trajets Marseille-Montpellier, les plus fréquents en véhicules).

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Des bornes sont disponibles sur les principaux sites exploités par l'IRD en métropole. 2 bornes supplémentaires sont proposées à la création dans le cadre du Plan de relance – AAP Rénovation énergétique des bâtiments (Montpellier).
Chiffres clés	6 bornes disponibles (2 sur Bondy, 2 sur Montpellier, 2 sur Marseille).
Actions complémentaires à mener	Intensifier le nombre de bornes disponibles. Equiper le site de Brest avec une borne. Faire un état des lieux d'opportunité pour l'outre-mer.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Rationalisation du parc véhicules de l'IRD depuis 2016. Le parc véhicules de l'IRD comprend des véhicules hybrides et/ou électriques (politique achats IRD).
Chiffres clés	50 % du parc métropolitain en hybride ou électrique.
Actions complémentaires à mener	Envisager l'achat de véhicules hybride ou électrique à l'étranger pour les situations où cela serait possible.

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

Etat des lieux	Présence de locaux adaptés sur les sites métropolitains et dans plusieurs représentations à l'étranger et en outre-mer.
Actions complémentaires à mener	Rénovations prévues de locaux pour le stationnement des vélos, avec installation de bornes de rechargement pour vélos électriques.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Actions déjà mises en œuvre	L'instruction de l'IRD de juillet 2019 relative aux règles des déplacements à l'IRD a déjà pris en compte cet aspect, la voie aérienne n'étant autorisée que pour des temps de trajet supérieur à 4h en train, et sur la même journée lorsque le total A/R est supérieur à 8h. Création d'un prototype de calcul des émissions de GES des missions au niveau de l'IRD. Soutien de l'IRD à l' outil GES 1.5 développé par le collectif labos 1.5.
Chiffres clés	L'empreinte carbone de l'ensemble des missions à l'IRD a été calculée, et des objectifs de réduction seront fixés. (20 000 t _{éq} CO ₂ pour 14000 missions en 2019).
Actions complémentaires à mener	Réflexion sur la compensation, à la fois au niveau individuel et au niveau institutionnel.

Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'IRD a souscrit au service offert par Renater et a largement déployé les différentes solutions offertes, permettant un accès à la visioconférence pour l'ensemble de ces agents, y compris à l'étranger. Du fait de la crise sanitaire, l'IRD a eu recours au système visio pour ses instances, pour ses jurys, pour des réunions institutionnelles (souscription de solutions visio complémentaires à Renater). Le Schéma directeur du numérique (SDN) de l'IRD intègre la dimension écoresponsable (green IT).
Chiffres clés	100% des agents de l'IRD ont accès à la visioconférence.
Actions complémentaires à mener	Participer à la réduction de la fracture numérique de certains pays (projets développés avec AFD).

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Retrait systématique du recours à tous types de plastiques à usage unique lors des renouvellements des marchés de prestations, notamment de restauration. Politique de réduction du nombre de goodies fournis par l'IRD, et de fabrication plus responsables avec une attention portée sur les matériaux (provenance, issus du recyclage, écoconçus, matière végétales, encres monochromes). Politique « zéro papier » notamment rapport d'activité et cartes de vœux exclusivement électroniques.
Actions complémentaires à mener	Augmenter la part de goodies réutilisés tels que les tours de cou et les badges lors des événements (aujourd'hui, seul 1/3 récupéré).

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'IRD met en place des critères écoresponsables dans l'ensemble de ses marchés de fournitures et de prestations.
Actions complémentaires à mener	Evaluation des prestations. Ajouter encore davantage de critères (restauration, nettoyage, fournitures).

Mesure 11 « Achats responsables papier »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Définition d'une politique d'impression (en cours).
Actions complémentaires à mener	Objectifs de réduction de l'utilisation du papier de bureau et achat de papier 100% recyclé ou issus de forêts durablement gérées.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Critères AB présents dans les marchés de restauration collective.
Chiffres clés	Autour de 10% de produits AB dans la restauration collective.
Actions complémentaires à mener	Ajouter des clauses sur le recours à des circuits locaux et durables. Ajouter des repas végétarien, notamment dans les prestations de frais de bouche.

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Diagnostiques de performances énergétiques de l'ensemble des sites métropolitains et outre-mer réalisés en 2013. Intégration de modules de suivi de consommation énergétiques dans les projets de rénovations immobilières, notamment dans le cadre du Plan de relance verte (4 dossiers).
Actions complémentaires à mener	Continuer de déployer des outils de suivis, si possible par bâtiment pour permettre de détailler les analyses au niveau des unités de recherche (compteurs divisionnaires notamment).

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Interdiction d'achats et de rénovation des circuits fioul. Retrait des chaudières fioul sur le site de Bondy en 2017-2018, et remplacement par le raccordement au chauffage urbain (bois).
Chiffres clés	Plus de chaufferie fioul en métropole.
Actions complémentaires à mener	Finaliser l'état des lieux sur l'usage des chaufferies fioul et analysés localement les possibilités de raccordement à des réseaux de chauffage plus durables.

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Mise en place de capteurs de présence et de minuterie lors des projets de rénovation des installations d'éclairage. Utilisation de LED systématique à chaque rénovation. Projet en cours sur Montpellier de mise en place de systèmes d'éclairage extérieurs autonomes (photovoltaïque). Projets en cours (Montpellier et Bondy) de récupération des eaux de pluies.
Chiffres clés	Réduction effective de 15% à 20% sur plusieurs projets engagés.
Actions complémentaires à mener	Analyser de manière plus détaillée le gain énergétique des opérations prévues, et en faire un critère d'arbitrage. Développer le recours à des énergies plus durables.

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Efficiences énergétiques des bâtiments posée comme une priorité du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'IRD (notamment isolation des bâtiments lors de chaque projet de rénovation). Dépôt par l'IRD de 4 projets dans le cadre de l'AAP Plan de relance verte : Montpellier, Bondy, Nouméa, Cayenne.
Actions complémentaires à mener	Suivi et mise en œuvre des résultats de l'AAP. Poursuite de la mise en œuvre du SPSI selon ses principes directeurs, emportant le volet d'efficacité énergétique.

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Sensibilisation des agents sur les éco gestes, notamment sur l'usage de la lumière, de la climatisation et de la mise en veille des appareils numériques.
Actions complémentaires à mener	Renforcer la sensibilisation par des repères de comparaison au niveau des pratiques au quotidien.

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé à l'IRD pour l'entretien des espaces verts, qui ont été remplacés par des techniques mécaniques ou thermiques, y compris à l'étranger. Identification de zones de « friches » sur les terrains, permettant de réduire l'entretien des espaces et de favoriser la biodiversité. Mise en place de zones de compostage sur le site de Bondy et utilisation du compost pour l'entretien des espaces verts.
Chiffres clés	Objectif « 0 phyto » à maintenir.
Actions complémentaires à mener	Permettre le compostage des déchets issus de la restauration en lien avec une filière professionnelle locale.

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Echanges et dons »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Dons de matériels informatiques via des éco-organismes. Dons de l'ensemble des bacs de tri de bureau à une recyclerie lors du réaménagement du siège de l'IRD.
Actions complémentaires à mener	Identifier des filières pour les matériels de bureau et le mobilier qui n'est plus utilisé.

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Démarches « zéro mail inutile » lancée dans plusieurs implantations, et désignation d'ambassadeurs de la démarche. Recyclage des matériels informatiques et électroniques, y compris sur de nombreuses implantations à l'étranger. Elaboration d'une démarche de gestion des données de la recherche soutenable dans le cadre des principes FAIR (orientation établie, actions en cours de concrétisation).
Actions complémentaires à mener	Rédaction de guides de sensibilisation. Evaluation (en cours) de l'énergie engendrée par le stockage des données de messagerie, puis à entendre sur l'ensemble des données. Définition de règles d'obsolescence raisonnables, ré-usage et réparation des matériels.

Affaire suivie par Yann Delaunay

Secrétaire général

Données Atout France au 31/10/2020

Atout France a entamé un processus pour limiter le nombre d'éditions papier, notamment en n'éditant qu'un exemplaire numérique de son rapport d'activité et des publications plus courtes pour ses éditions papier.

La dématérialisation est également favorisée, notamment via la dématérialisation des factures fournisseurs et clients, la dématérialisation des procédures en matière de classement des hébergements et des opérateurs de voyages et de séjours, la dématérialisation des formulaires d'inscription aux actions de formation, et le déploiement massif de MOOC pour les formations proposées aux professionnels.

Atout France a par ailleurs rejoint un bâtiment démontrant des performances environnementales de pointe lors de son déménagement en septembre 2019 :

Certifications environnementales : Démarche HQE® selon le référentiel de juillet 2010 "Très Bon", BREEAM selon le référentiel Europe Commercial Office 2009, niveau "Très Bon", Label BBC "BBC - Effinergie Rénovation® 2009" ;

Conception environnementale intégrée : Façades performantes avec vitrages adaptés et protection par stores intérieurs utilisant l'inertie du bâtiment ;

Éclairages performants mis en place dans les bureaux, Gestion Technique Centralisée (GTC) de l'immeuble qui gère le fonctionnement des équipements techniques et permet de suivre l'ensemble des postes de consommation énergétique, ceux-ci étant équipés de comptages reliés à la GTC

Forte intégration de la nature dans le projet, espaces extérieurs végétalisés de manière qualitative (jardin du rez-de-chaussée, terrasses du R+6), Terrasses accessibles végétalisées en toiture, ruches.

Dans son fonctionnement, Atout France a également adopté une série de mesures destinées à limiter son impact environnemental :

- Tri sélectif,
- Suppression des imprimantes individuelles et paramétrage automatique recto/verso des imprimantes connectées,
- Filière de recyclage des cartouches d'encre et des capsules Nespresso,

- Remplacement des verres en plastique jetables d'une part par des gourdes « Gobi » et des mugs, d'autre part par des verres en matière végétale,
- Remplacement progressif des bouteilles d'eau par des carafes (hors épisode Covid),
- Achat de masques lavables fabriqués en France au lieu de masques en plastique jetables,
- Politique de suppression des véhicules de service, notamment vente programmée du dernier véhicule au siège avant la fin 2020,
- Incitation à l'utilisation du train lors des déplacements professionnels, lorsque cela est possible,
- Déploiement de Teams pour limiter les déplacements professionnels et limiter l'usage de la messagerie,
- Prime vélo pour les utilisateurs venant en vélo au travail pour le siège et les délégations en France
- Enfin, les objectifs de développement durable sont inscrits dans le projet de charte de déontologie et éthique en cours d'élaboration, en concertation avec les représentants du personnel.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

<p>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</p>	<p>Le GIE Atout France prend en charge les frais engagés par ses salariés pour leurs déplacements à vélo ou à vélo à assistance électrique entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, sous la forme d'une « indemnité kilométrique vélo » sur la base du trajet le plus court entre ces deux points (ou bien entre la résidence habituelle et la station de transport en commun la plus proche), dans la limite de 200 € par an et par personne. Cette prise en charge se cumule avec le prix des titres d'abonnements collectifs aux transports publics de personnes ou aux services publics de location de vélos lorsqu'il s'agit d'un trajet de rabattement vers une gare ou une station de transport collectif.</p> <p>Lors des grèves de décembre 2019, un dispositif incitant le covoiturage a été institué.</p>
--	--

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

<p>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</p>	<p>L'utilisation de véhicules personnels est très minoritaire au sein du GIE (étude 2018).</p>
<p>Chiffres clés</p>	<p>- 4,4% de salariés indiquent utiliser leur véhicule personnel, 90% les transports en commun.</p>

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

<p>Etat des lieux /</p>	<p>Atout France ne dispose pas d'un tel logiciel.</p>
--------------------------------	---

Actions complémentaires à mener	Intérêt pour pouvoir bénéficier du logiciel ouvert aux administrations.
--	---

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Une borne de recharge est installée au sein du parking, et des bornes publiques sont présentes face au siège.
---	---

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le GIE compte, au siège, un véhicule thermique, qui sera vendu avant fin 2020, sans être remplacé.
---	--

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Un parking pour vélos sécurisé est disponible pour les salariés du GIE au siège.
---	--

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'essentiel des missions réalisées par Atout France au siège en France sont assurées par la voie ferroviaire. Les vols domestiques AF, notre partenaire, sont compensés par ce dernier.
Actions complémentaires à mener	Un plan de recensement des émissions de CO2 générées par le transport aérien va être réalisé. Des mesures de compensation seront étudiées.

Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le GIE a équipé l'ensemble de ses salariés du logiciel Teams, afin de favoriser les échanges à distance. Déploiement de MOOC, de webinaires et de formations à distance. Déploiement également de solutions à distance pour les ateliers B (B avec les professionnels et la presse (Vimeet).
---	--

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Atout France a décidé de ne plus acheter de bouteilles en plastique, remplacées par des carafes. Chaque salarié reçoit une gourde « Gobbi » et un mug. Atout France a remplacé l'ensemble des verres en plastique à usage unique par des verres en matière végétale
---	---

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le critère « <i>Degré et qualité de la prise en compte de critères liés au développement durable</i> » est évalué dans les appels d'offres pour les événements conduits par Atout France.
Actions complémentaires à mener	S'assurer que le critère soit systématiquement présent dans les CCTP.

Mesure 11 « Achats responsables papier »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Atout France utilise du papier respectant l'Ecolabel européen PT/011/002 et le label FSC C008924.
---	---

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Atout France utilise, à son siège, un restaurant inter-entreprises. Le prestataire, Arpège, a obtenu la certification Gold EcoVadis avec une note de 73/100, et suit une politique favorisant les approvisionnements responsables, l'économie circulaire (notamment lutte contre le gaspillage alimentaire, recyclage et valorisation des déchets) et une offre de choix sains.
---	---

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Atout France n'est pas propriétaire de ses emprises et dépend donc de l'infrastructure mise en place par les propriétaires en matière de facture énergétique.
Actions complémentaires à mener	Déployer un outil de suivi de la facture énergétique au niveau du siège, des délégations et des bureaux.

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Inapplicable, Atout France est locataire de ses bureaux.
---	--

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Inapplicable, Atout France ne conduit pas de chantiers.
---	---

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Inapplicable, Atout France est locataire de ses bureaux.
---	--

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Rédaction en cours d'une charte de déontologie et d'éthique, favorisant le comportement économe et responsable des salariés.
---	--

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Inapplicable, Atout France ne dispose pas d'espaces verts.
---	--

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Echanges et dons »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Lors de son déménagement en 2019, Atout France a mis en place un dispositif de don pour le matériel inadapté : mobilier au commissariat de Police du 9 ^{ème} arrondissement et à la Garde républicaine, matériel informatique à une association.
---	---

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

Actions complémentaires à mener	Démarche à initier chez Atout France.
--	---------------------------------------



Direction Environnement de Travail

Affaire suivie par Bruno Roquier-Vicat / Marine Simon

Données Business France à jour au 01/09/2021

L'Agence attache une importance primordiale à la préservation des ressources de la planète et s'efforce de réduire son empreinte écologique en intégrant une démarche environnementale dans l'ensemble des décisions qu'elle doit prendre (stratégie d'achats, promotion de technologies de communication visant à limiter les déplacements, politique de recyclages...). Une initiative de plusieurs collaborateurs - Cap Planète - a fédéré les réflexions sur la thématique du développement durable au sein de l'Agence constituant une démarche collaborative qui démontre que la préoccupation environnementale est partagée non seulement par la DG mais aussi par tous les collaborateurs. Notre démarche s'inscrit dans la séquence « éviter, réduire et compenser notre impact sur l'environnement ».

Des actions ont déjà été réalisées - Réduction des consommations en ressources :

- Matières premières, le papier en particulier (mise en place du parc de print-corner),
- Énergie – électricité (installation de détecteurs de présence, amélioration des groupes froids, mise en place de LED),
- Eau (détecteur ionique pour les robinets des toilettes)
- Dispositif de recyclage pour différents types de matériaux (papiers, cartons, verres, piles, cartouches d'encre, moquette, ampoules, capsules de café, mobiliers cassés ou anciens)

A ce stade, notre appréciation porte principalement sur nos bâtiments de Paris et Marseille. L'impact de nos activités sur l'environnement (climat, biodiversité...) est bien plus vaste. La multiplicité des unités BF et leur répartition/localisation géographique en France comme à l'étranger conduisent à se poser la question de la pertinence de chaque action envisagée en fonction du périmètre. Pour le moins, la mobilité des collaborateurs en France et dans le monde sur laquelle nous sommes en mesure de disposer d'informations quantitative, est un axe de travail de première importance. Les domaines précédemment cités sont ceux sur lesquels nous allons continuer à agir directement : réduction des consommations en ressources, limitation de l'impact de notre fonctionnement, mais notre rôle pourra aussi être incitatif. Nous étudions également l'intégration d'une dimension de compensation écologique sur une base volontaire : soutien à des associations favorisant le commerce équitable, financement de plantation d'arbre... A souligner qu'un pacte social est en cours de négociation au sein de Business France. Il devrait être signé avec les collaborateurs, les représentants des IRP avant le 31 décembre 2020 et intégrera la dimension d'une Agence publique écoresponsable.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 » Forfait mobilité durable »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Business France a mis en place la prime transport et prend en charge à 50% les abonnements pour les transports en commun ainsi que l'abonnement au service de vélo de la ville de Paris (Vélib). L'établissement étant situé à Paris, le montant du remboursement atteint déjà le plafond de 400€ prévu dans le cadre du remboursement des transports. Le forfait mobilité durable ne peut y être cumulé sous peine d'être considéré comme un avantage en nature soumis à cotisation. Pour inciter les employés à venir à vélo, la surface du parking dédié a été doublée cette année.
Chiffres clés	83% des employés de Business France profitent du remboursement à 50% de leur abonnement de transport en communs. Parmi eux 4 personnes utilisent l'abonnement Vélib.
Actions complémentaires à mener	Des actions d'incitation à la mobilité douce vont être mises en place. Business France entame également une réflexion sur la mise à disposition d'une flotte de vélo pro ou encore la souscription de la formule velib pro.

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Des actions ont été menées pour favoriser le covoiturage au sein de Business France. Un espace collaboratif a notamment été mis en place sur l'intranet « My Net » depuis 2018. Des actions de communications régulières ont permis de faire connaître cet outil. L'outil a été très bien accueilli et a permis de mettre en contact de nombreux potentiels covoitureurs qui se sont ensuite organisés entre eux.
Chiffres clés	L'espace en ligne « Business France co-voiturage » compte aujourd'hui 1085 membres et 8 abonnés (une fois les personnes en contact elles n'utilisent plus la plateforme).
Actions complémentaires à mener	Continuer à communiquer sur l'existence de l'outil notamment auprès des nouveaux arrivants.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Etat des lieux	A ce jour, Business France n'avait pas connaissance de l'existence de ce logiciel.
Actions complémentaires à mener	Se renseigner sur ce logiciel et sur la manière de l'intégrer aux usages de Business France.

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

Actions déjà mises en œuvre	Business France est équipé de 5 places de parking dédiées aux véhicules électriques intégrant des bornes de recharge depuis 2016.
Chiffres clés	5 bornes de recharges.
Actions complémentaires à mener	Communication auprès des employés sur les places libres afin d'inciter à l'utilisation de la voiture électrique.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>Au premier trimestre 2021, Business France possède un parc automobile composé de 91 véhicules de service et de fonction. 54 sont la propriété de Business France, 16 sont en location longue durée et 21 en location moyenne durée. Parmi ces véhicules 15 sont hybrides et 1 est électrique. Le 5 août 2020, Business France a reçu une dérogation de la MIPA (Mission Interministérielle du Parc Automobile) lui permettant de recourir à des véhicules compacts et monospaces compacts sous réserve que 50% de ces véhicules aient une émission de CO2 faible (inférieur à 60g). Sur les 54 véhicules propriétaires, 13 vont être changés en 2021. Une partie sera remplacée par des locations longues durées avec des modèles hybrides rechargeables dans le respect de la dérogation.</p> <p>Les 21 véhicules en location moyenne durée vont également être majoritairement remplacés par des locations longue durée de véhicules hybrides.</p>
Chiffres clés	A date = 16% du parc est électrique ou hybride (16 véhicules). 50% des remplacements programmés se feront par des véhicules hybrides.
Actions complémentaires à mener	Remplacement des 16 véhicules arrivés en fin de vie dans notre parc. Ajout d'une clause pour obtenir des véhicules hybrides ou électriques sur les 24 locations moyennes durées.

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	En plus des deux places de parking auto dédiées aux vélos préalablement existantes Business France a converti, en 2020, 3 nouvelles places de parking couvertes en emplacements dédiés au garage des vélos. De nouveaux racks ont été installés pour faciliter le parking des cyclistes permettant d'aboutir à une capacité maximale d'accueil de 60 vélos.
Chiffres clés	La surface du parking vélo a été multipliée par 2.5 en 2020. 60 vélos peuvent être garés simultanément grâce aux nouveaux racks. Une trentaine de salariés viennent quotidiennement à vélo.
Actions complémentaires à mener	Réflexion sur une flotte de vélo entreprise utilisable par les employés. Communication / sensibilisation à la mobilité douce.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Jusqu'ici la politique de voyage n'intégrait pas ce paramètre. La limitation des déplacements, liée à l'épidémie de covid-19, ne fait pas de 2020 et 2021 une année représentative aussi nous avons analysé les déplacements sur l'année 2019. La majorité des déplacements des salariés du siège français de Business France sont déjà réalisés en train. Au premier trimestre un bilan carbone est en cours de réalisation par une société tierce accréditée. Un groupe de travail autour des mécanismes de compensation a également été créé afin d'étudier les différentes pistes possibles.
Chiffres clés	54% des déplacements pour motif professionnel des salariés du siège parisien de Business France ont été effectués en train en 2019. 33% ont été réalisés par voie aérienne. Parmi ces déplacements seuls 4% représentent des trajets qui se situent dans un périmètre de moins de 4h de train. En comparaison, entre 2019 et 2020, les déplacements en train ont été divisés par 7 et ceux en avion par 12.

Actions complémentaires à mener	<p>Sensibilisation des collaborateurs au choix du train quand cela est possible.</p> <p>En fonction de la distance et du temps de trajet, limitation du choix de moyen de déplacement via le paramétrage de la plateforme de voyage « my travel ».</p> <p>Evaluation du bilan carbone des déplacements dans le cadre des activités de Business France sur une année représentative. Etude et choix d'un dispositif de compensation.</p>
--	---

Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>Business France disposait déjà d'un système de visioconférence, Polycom, dans ses salles de réunions à Paris mais aussi dans tous ses bureaux BF à l'étranger ainsi que dans le bureau de certains collaborateurs amenés à converser fréquemment avec des interlocuteurs internationaux.</p> <p>Depuis 1 an et demi ce dispositif a été complété par l'installation de l'outil Microsoft Teams sur le matériel à disposition des employés. (Chaque salarié est équipé d'un PC portable)</p> <p>Ces deux dispositifs favorisent la visioconférence. Déjà très utilisée au sein de Business France celle-ci s'est étendue entre les salariés et contribue à la favoriser le recours au télétravail.</p>
Chiffres clés	Multiplication par 11 du nombre de réunions en visioconférence via Teams entre 2019 et 2020.
Actions complémentaires à mener	Une réflexion est menée sur la mutualisation des serveurs.

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>-Des actions de réduction et tri des déchets ont été initiées au sein de Business France :</p> <p>Mise à disposition de couverts compostables dans l'espace de restauration.</p> <p>Utilisation de gobelets cartons dans les machines à café</p> <p>Utilisation de bouteilles en verres consignées pour les événements (prestataire Sodexo).</p> <p>+ Compte tenu de la législation afférente, depuis le 1^{er} janvier 2021 les gobelets plastiques ont été supprimés et les collaborateurs sont désormais incités à emmener leur propre mug. Un stock de mugs réutilisables est mis à disposition en cas d'oubli.</p> <p>+ Les évènements sur site ayant été suspendus suite à la situation sanitaire, une refonte complète du dispositif logistique est en cours afin d'être en totale conformité avec la législation en vigueur à la reprise des activités en présentiel.</p>
Actions complémentaires à mener	<p>Remplacement ou suppression des touillettes dans les machines à café. Distribution de bouteilles réutilisables et mugs aux salariés.</p> <p>+ Le tri du plastique pour recyclage est en cours de mise en place dans l'ensemble du bâtiment.</p>

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Lors du renouvellement des marchés, le service Achats intègre des closes et des critères environnementaux dans ses appels d'offre notamment sur les matériaux de construction. + Un recueil des clauses environnementales possibles en fonction des typologies de marché a été créé. Ces clauses et critères sont ainsi étudiés en amont de la rédaction de l'appel d'offre par une équipe composée de l'acheteur, du service concerné et du référent développement durable.
Actions complémentaires à mener	Le poids du critère environnemental dans l'attribution du marché pourra être renforcé par exemple dans les futurs achats de mobiliers et fournitures de bureaux.

Mesure 11 « Achats responsables papier »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Business France utilise un papier intégralement issu de forêts gérées durablement. Ce papier est à la fois labellisé PEFC, garant de la chaîne de fabrication et de commercialisation, et EU Ecolabel (BE/011/002).
Chiffres clés	Consommation de 7000 ramettes de papiers par an avec une diminution constante depuis trois ans grâce à l'installation de badge pour limiter les impressions perdues.
Actions complémentaires à mener	Etudier les possibilités de recours à du papier recyclé lors du renouvellement du marché.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Business France ne dispose pas de restaurant collectif. Un service de vente de petits déjeuner est assuré chaque matin et un distributeur automatique propose une sélection de plats pour la pause déjeuner. La majorité des collaborateurs sort acheter son repas en extérieur. Pour ces événements, Business France dispose d'un contrat avec le groupement « Le Figuier / Au Panier des Halles », une association de traiteurs qui proposent des produits locaux en circuit court.
Chiffres clés	64 prestations ont été effectuées par le groupement Le Figuier et Au Panier des Halles en 2019.
Actions complémentaires à mener	Interroger les prestataires sur la part de bio et d'options végétariennes pour les challenger si besoin.

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

<p>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</p>	<p>-Les bâtiments dont Business France est propriétaire s'étendent sur 15 000 m2. L'énergie utilisée est l'électricité et l'eau chaude est fournie par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain.</p> <p>Les factures sont suivies chaque année par le département Environnement de Travail.</p> <p>Un audit énergétique a été réalisé en 2015. Des travaux ont été entrepris à partir de 2018 avec une fin de travaux prévue sur fin d'année 2020. Une nouvelle phase sera engagée à partir de 2021 avec en ligne de mire, à moyen terme, le respect à minima des objectifs du décret tertiaire.</p> <p>+ Business France a participé à l'appel à projets dans le cadre du plan de relance de l'économie française – France Relance, pour le Financement de projets de rénovation de bâtiments propriété de l'Etat ou de ses établissements publics. Le projet présenté a été retenu et BF travaille actuellement à l'élaboration de l'appel d'offre pour sa mise en œuvre.</p>
<p>Chiffres clés</p>	<p>Diminution de 10% de la consommation électrique entre 2018 et 2019.</p>
<p>Actions complémentaires à mener</p>	<p>Publication des données en open data sur la plateforme OPERAT de l'ADEME.</p> <p>+ Déploiement du projet de rénovation énergétique du bâtiment.</p>

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Business France ne possède aucune chaudière au fioul

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

<p>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</p>	<p>Business France s'implique dans la réduction de la facture énergétique avec la réalisation d'un audit dès 2015 et la réalisation d'actions correctives (cf mesure 16) engagées notamment par le service Environnement de Travail :</p> <p>Remise à niveau des groupes froids responsable de 83% des dépenses énergétiques</p> <p>Remplacement des halogènes fluo-compacts en LED dans tous les parkings</p> <p>Pilotage du bâtiment via un système de Gestion Technique Centralisée pour l'éclairage des communs et la climatisation</p> <p>Mise en place de détecteur de mouvements + ampoules LED dans tous les sanitaires</p> <p>Eclairage des SAS et couloirs ascenseurs par des LED à détection de présence</p>
<p>Chiffres clés</p>	<p>Diminution de 15% des dépenses énergétiques depuis 2016.</p> <p>Réduction de 50% de la consommation sur les éclairages passés en LED (l'impact sera visible à partir de 2020).</p>
<p>Actions complémentaires à mener</p>	<p>Mesurer plus finement la réduction engagée depuis 2015 et aller plus loin sur les postes les plus énergivores.</p>

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

<p>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</p>	<p>Business France prépare actuellement un dossier afin de répondre à un « Appel à projets pour le Financement de projets de rénovation de bâtiments propriété de l'Etat ou de ses établissements publics » afin de poursuivre ses économies d'énergie notamment dans le cadre de l'application du décret tertiaire. Afin de maximiser l'efficacité de ses actions en faveur du développement durable, Business France est accompagné par le cabinet de conseil spécialisé ISIOM.</p> <ul style="list-style-type: none"> + Tous les lieux de circulation (couloirs, escaliers, ascenseurs) ont été équipés de LEDs + Installation de détecteurs de mouvements dans les escaliers + Une réflexion sur l'amélioration de l'isolation, la pose de panneaux solaires ou encore le remplacement du groupe froid le plus ancien a été menée et inclus dans le projet de rénovation énergétique du bâtiment.
<p>Actions complémentaires à mener</p>	<p>Mise en place de détecteurs de mouvement dans les parkings (programmé sur 2021). Ajout de règles via le système de Gestion Technique Centralisé (GTC) et Gestion Technique du Bâtiment (GTB). Sensibilisation des salariés.</p>

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

<p>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</p>	<p>Au sein de Business France une initiative collaborative de salariés, autour de l'environnement, a émergé sous le nom de Cap Planète. Plus de 200 collaborateurs ont rejoint la démarche, dont une centaine en France (soit 14% des collaborateurs de BF Paris et BF Marseille). L'initiative regroupe les salariés éco-responsables qui souhaitent contribuer à la réflexion et à la mise en place d'actions en faveur du développement durable.</p> <p>Pendant le confinement Cap Planète a organisé une série d'ateliers en visioconférence pour sensibiliser les salariés aux pratiques écoresponsables. Cette série d'atelier a été relayée par le service communication via mailing ce qui a permis de donner une belle visibilité à cette action.</p> <p>Cette dynamique positive est soutenue par la direction générale de BF pour laquelle l'axe développement durable fait partie intégrante des valeurs de l'Agence Business France. La DG a ainsi nommé en juin 2020 un membre du COMEX afin d'animer, fédérer toutes les énergies internes en faveur d'une agence écoresponsable. Afin de traduire en actions concrètes cet enthousiasme, une alternante au profil parfaitement adapté est venue renforcer l'équipe Environnement de travail, déjà fortement engagée sur cette thématique, au début octobre 2020.</p> <p>Dans les sanitaires des affiches incitaient également à éteindre les lumières et robinets en partant. Celles-ci ont été supprimées suite à l'installation de détecteurs de présence et de capteurs ioniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> + De nombreuses actions de sensibilisation ont été mise en place depuis fin 2020. Un calendrier de communication a été co-construit avec des membres de Cap Planète. Les salariés étant en télétravail l'intranet de l'entreprise « MyNet » est le support principal de son déploiement. <p>A titre d'exemple, en décembre un calendrier de l'avent éco-responsable a permis aux collaborateurs de se sensibiliser de façon ludique et a doublé le nombre d'abonnés au canal « Cap Planète ». En janvier un article autour des bonnes résolutions éco-responsables a été publié tandis qu'en avril un quizz autour du zéro déchet va être lancé.</p>
--	---

Chiffres clés	10 ateliers mis en place en 2020 ont compté 40 participants. Les 10 communications dédiées au sujet publiées sur MyNet entre octobre 2020 et mars 2021 totalisent 1838 vues et 681 interactions (like, commentaire, téléchargement) soit un taux d'engagement excellent de 37%.
Actions complémentaires à mener	Des actions de communication et de sensibilisation continueront à être menées sur un calendrier régulier en 2021.

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Les locaux de Business France se situent au cœur de Paris et ont une surface végétale limitée. Pour l'entretien de ses espaces verts Business France fait appel à l'entreprise SEM Espaces Verts qui n'utilise pas de produits phytopharmaceutiques.
Chiffres clés	300m ² carrés d'espaces verts comprenant le patio et un jardin suspendu.

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Echanges et dons »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>Quand cela est possible les biens et matériels dont Business France n'a plus l'usage ne sont pas jetés et sont donnés à des associations.</p> <p>Un partenariat a par exemple été mis en place ponctuellement avec l'association ACEH au Sénégal, avec une mairie d'Ile de France pour l'équipement d'écoles ou encore avec le réseau ELISE.</p> <p>Lors de la réalisation d'importants travaux, Business France s'engage à sélectionner un prestataire qui va redistribuer le matériel et le valoriser via l'économie circulaire ou via le recyclage. Lors du réaménagement des espaces de travail, Business France a par exemple sous-traité cette partie au transporteur Via Paname.</p> <p>+Au premier trimestre 2021, Business France a continué à préférer le don plutôt que la mise en décharge pour le mobilier de bureau non utilisé.</p>
Chiffres clés	<p>Plus de 8 500 kg de matériel récupérés par Via Paname en 2019. Don de 22 éléments à une municipalité de la Grande Couronne pour ses écoles, archives, bibliothèques etc en 2020.</p> <p>+ Au premier trimestre 2021, 11 fauteuils, 10 bureaux, 8 caissons, 1 table ont été donnés à une municipalité de la Grande Couronne pour ses écoles, archives, bibliothèques etc</p>
Actions complémentaires à mener	Poursuite de la démarche de dons du mobilier à des associations. Business France est intéressé pour en savoir plus sur cette plate-forme d'échanges.

Mesure 20 « Réduction de l’empreinte carbone du numérique public »

<p>Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre</p>	<p>Pour réduire son empreinte digitale Business France engage des optimisations sur son équipement numérique. Récemment 3 baies de stockage ont été remplacées par une seule, plus récente et moins énergivore. Un data center a également été fermé pour être centralisé sur un cloud public. Dans le cadre des semaines du développement durable un article de sensibilisation sur les écogestes numériques a été réalisé par la DSI et relayé aux collaborateurs via le portail intranet « My net » de Business France. Des fenêtres d’extinction ont été mise en place sur les serveurs qui sont dans le cloud afin de ne pas consommer d’énergie en dehors des horaires de travail. Les salariés sont équipés de PC comprenant un paramétrage de mise en veille automatique qui se déclenche au bout de 15 minutes sans activité. Afin de limiter le nombre d’impression, un système d’impression par badge avec la solution PaperCut a été mis en place et permet d’éviter les impressions perdues. Seuls les documents que l’on vient chercher sont imprimés. Le choix des équipements ne se porte pas sur du matériel reconditionné mais l’économie circulaire est favorisée par la mise en vente des anciens équipements via un partenaire tel que Save Market.</p> <p>+ La DSI met en place différentes actions de sensibilisation pour inciter les collaborateurs à réduire leur impact numérique. Un article présentant le TOP3 des écogestes pour un numérique responsable a été publié sur l’intranet de Business France. Des webinars présentant l’impact du digital et les bonnes pratiques sont également organisés.</p>
<p>Chiffres clés</p>	<p>Diminution de 13% des impressions entre 2017 et 2018. Soit 800 000 feuilles économisées équivalant à 72 arbres sauvées et 7 700 tonnes de CO2 épargnées.</p> <p>+L’article Top 3 conseils pour allier Numérique et transition écologique a recueilli 288 consultations ; 75 likes et 10 commentaires</p>
<p>Actions complémentaires à mener</p>	<p>L’angle développement durable fera l’objet d’une attention toute particulière dans le choix des fournisseurs. Plus d’actions de sensibilisation des salariés aux éco-gestes numériques vont être menées. Une réflexion est en cours sur la réduction des actifs de la salle serveurs afin d’améliorer la performance énergétique en envisageant une solution d’économie circulaire (location) ou de recyclage des serveurs qui ne seront plus utilisés.</p> <p>+ Il est envisagé d’organiser une collecte de matériel usagé en partenariat avec Emmaüs Connect lorsque les employés reviendront sur site. L’intégration aux téléphones mobiles d’une application permettant de suivre et contrôler l’impact de son utilisation est également étudiée.</p>

Secrétariat général

Affaire suivie par Clément Bodeur-Crémieux

Secrétaire général

Données IF à jour au 01/09/2021

L'Institut français, établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la double tutelle du MEAE et du MC, s'inscrit dans la démarche écoresponsable des entreprises et des établissements publics.

Cette stratégie, qui n'a pas été intégrée dans les objectifs de l'Etablissement lors du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2017/2019, est dorénavant prise en compte dans les perspectives du Contrat d'Objectifs et de Performance de l'Institut français adopté en janvier 2021.

Au cœur de cette démarche, qui sera déterminée et mise en place au travers du comité de gouvernance de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), les actions favorisant des services publics écoresponsables seront élaborées et suivies par l'Institut français dans un calendrier qu'il reste à fixer.

Néanmoins, sans attendre la nécessaire structuration de la démarche, des premières actions ont été mises en place depuis 2016, permettant de limiter l'impact environnemental de l'entreprise.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 » Forfait mobilité durable »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'IF applique la réglementation en terme de remboursement des transports en commun (remboursement à 1/2 du titre de transport mensuel).
Chiffres clés	au 1er juin 2020, 91 salariés sur 168 membres du personnel (dont intérimaires, stagiaire, prestataires) indiquent préférer prendre des moyens de transport alternatifs aux transports en commun et à la voiture, dont environ une 30aine de personnes en vélo. En absence de retour en présentiel, l'Etablissement n'a pas lancé de nouveau sondage sur les mobilités, mais cela devra être fait à l'application de l'accord (cf plus bas)
Actions complémentaires à mener	Un accord d'entreprise de télétravail et de mobilité durable est en finalisation de négociation au 8 avril 2021, qui permettra de promouvoir ces mobilités dans le cadre des déplacements, de limiter les transports par l'application d'un télétravail pouvant aller jusqu'à 3 jours par semaine, et permettant une allocation aux déplacements durables, dans la limite du plafond URSAAF : Forfait mensuel de 33€ dans la limite annuelle de 400€/an de cumul entre les forfaits mobilité et transports en général. Besoin de justificatif / déclaration sur l'honneur (ex : co-voiturage) pour mobilité douce/durable, non cumulable avec titre de transport pour un même mois (le forfait peut servir aussi à l'accompagnement pour achat d'un vélo).

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	A l'IF, Au 1 ^{er} janvier, le taux des salariés empruntant une voiture individuelle est actuellement de 11,3% avant la crise sanitaire.
Actions complémentaires à mener	Compte tenu des contraintes de circulation en région parisienne et à Paris, une tendance en baisse s'esquisse en 2019/2020 (autour de 8% au 1 ^{er} juin 2020) avec l'utilisation de véhicules motorisés 2 roues. L'IF ne prévoit pas ce type de dispositif à ce stade.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Idem mesure 2

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le bailleur actuel a installé une borne électrique en 2020, qui n'est pas utilisée par les salariés véhiculés.
---	--

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Néant

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	A la demande de l'IF, le bailleur a fait installer dans les parkings du Carré Suffren une quarantaine de racks à vélo, et l'IF a fait installer un complément de 20 racks dédiés à son seul usage (l'immeuble étant multi-occupants).
Actions complémentaires à mener	Quel que soit le lieu futur d'implantation de l'IF, des aménagements pour les vélos seront mis en place.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'IF privilégie systématiquement la voie ferroviaire dans les déplacements professionnels en France, à l'exception de la destination de Toulouse. En 2020 et au premier semestre 2021, les déplacements ont été extrêmement limités,
---	--

Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>Depuis 2017, une solution de visio-conférences a été déployée sur les postes informatiques des salariés, à usage interne, modifiée fin 2018 par la solution TEAMS. Des tutoriels ont été diffusés en 2019, et des utilisations éparées étaient notées.</p> <p>La crise sanitaire a rendu obligatoire l'utilisation de l'outil pour les réunions en interne, voire pour les réunions avec des personnes extérieures. La solution ZOOM est venue compléter en novembre 2020, à l'échelle de tous les services, les outils informatiques à disposition des salariés, pour l'organisation des commissions et des réunions extérieures. D'autres outils ont été expérimentés pour des utilisations plus complètes, pour la plateforme des AIF ou de la Démarche Qualité, permettant également de travailler en mode-projet avec les utilisateurs extérieurs (ex : Whaller, Big Blue Button, etc.).</p>
Actions complémentaires à mener	<p>Des tutoriels sont en cours ainsi que des formations aux webinaires (animation, conception, organisation, évaluation) pour l'ensemble des salariés de l'IF</p>

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>Depuis 2017, les prestataires sont tenus de ne plus fournir des biens sous plastique à usage unique. Le conditionnement sous carton ou sous papier est systématiquement privilégié.</p> <p>Depuis 2019, les règlements de consultation des marchés publiés par l'IF intègrent des obligations d'éco-responsabilité pour les entreprises et prestataires.</p>
Actions complémentaires à mener	<p>Une charte d'éco-responsabilité doit être intégrée dans le plan d'action de la démarche RSE de l'Institut français.</p>

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Idem mesure 9

Mesure 11 « Achats responsables papier »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>Depuis mars 2020, l'utilisation du papier et les impressions sont fortement limitées, les actes administratifs ayant tous été dématérialisés.</p>
Actions complémentaires à mener	<p>La commande de papier a été ajournée compte tenu de la situation sanitaire en 2021. Une révision complète sur la question de l'achat des papiers devra être engagée dans le courant de l'année.</p>

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'IF est tributaire du prestataire mandaté par son bailleur sur le Carré Suffren (SODEXO), qui annonce être depuis 2019 dans les objectifs d'approvisionnement fixés par la loi.
---	--

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'IF est tributaire du prestataire de l'immeuble Carré Suffren, qui contrôle la consommation d'énergie des locaux.
Actions complémentaires à mener	Sur le prochain lieu d'implantation, l'IF souhaite pouvoir contrôler la consommation d'énergie de ses locaux (fluides, électricité) afin d'instaurer une démarche éco-responsable auprès de ses salariés, sans être tributaire de la gestion par le bailleur.

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Non concerné

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Non concerné

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Non concerné

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	A ce stade, sans charte d'éco-responsabilité, l'IF n'a pas lancé de campagnes auprès de ses salariés.
Actions complémentaires à mener	La démarche RSE intégrera les attendus éco-responsables, en terme de consommation, de comportements et d'actions concrètes en matière environnementale. Un point important sera de développer une stratégie des déplacements à l'international, visant à limiter l'empreinte carbone des déplacements des salariés et des acteurs culturels que l'IF contribue à faire circuler.

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Non concerné

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Echanges et dons »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Dans le cadre du réassort des postes informatiques, les anciens postes ont pu être donnés aux salariés, en 2015 et 2019 sur la base d'une tombola. Pour les dons aux associations, les contraintes comptables liées à la sortie du patrimoine sont importantes et nécessitent une délibération du CA, notamment sur la destination des dons.
Actions complémentaires à mener	Si la plateforme est ouverte aux EP, avec les obligations réglementaires facilitées, l'IF serait volontaire pour participer notamment dans la perspective d'un déménagement futur, dans le cadre du réassort potentiel des mobiliers.

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	A ce stade, sans charte d'éco-responsabilité, l'IF n'a pas lancé de campagnes auprès de ses salariés.
Actions complémentaires à mener	La démarche RSE intégrera les attendus écoresponsables, en terme de consommation, de comportements et d'actions concrètes en matière environnementale, et notamment en matière d'utilisation numérique. Un point important sera de développer des consignes précises à destination des prestataires qui hébergent et œuvrent sur les serveurs informatiques, et sur les fournisseurs des postes informatiques et téléphoniques.



Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Secrétariat général

Affaire suivie par Clotilde fayet

Secrétaire générale adjointe

Données AEFÉ à jour au 01/09/2021

L'Agence est inscrite dans une démarche de développement durable, en matière de commande publique. En termes de gestion patrimoniale, celle-ci constitue un des axes du schéma pluriannuel des investissements qui détermine les opérations immobilières structurantes du réseau. Pour autant, pour les services centraux, l'Agence est locataire de ses deux sites et ne dispose pas des mêmes leviers d'action. En termes d'achat de fournitures, l'Agence est attentive au respect des critères environnementaux notamment.

L'agence accompagne aussi les mobilités des agents. Elle ne mène par contre d'actions sur la restauration, étant lié aux conventions conclues sur deux restaurations administratives.

Elle participe, en tant qu'opérateur public, à cette démarche.

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Forfait mobilité durable : principe décidé lors du CT de juillet 2020 pour une mise en œuvre 2021. Mise en œuvre effective en 2021
---	---

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Néant.
Actions complémentaires à mener	Etude à mener.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Néant.

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Bornes de recharge pour véhicules électriques installées sur le site de Paris.
Actions complémentaires à mener	Etude à mener sur le site de Nantes.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Acquisition d'un véhicule électrique (Zoé).
Chiffres clés	Flotte de 4 véhicules dont 1 électrique.

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Places de stationnement vélos sur les sites de Paris et Nantes.
---	---

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Néant.

Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Système de visioconférence disponible à l'Agence (KLOOD) à Paris + Visio Polycom à Nantes. PC Skype mis à disposition dans tous les services et salles Visio Agents dotés de téléphone mobile professionnel Smartphone permettant de faire des Visioconférences (89 lignes) Acquisition de licences ZOOM à destination du réseau (classes virtuelles) et des Services Centraux Déploiement de la solution VISEO (DNUM du MEAE)
---	--

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Prise en compte de la mesure et application dans les marchés lancés dans le second semestre 2020 (Traiteurs par exemple).
Actions complémentaires à mener	Mise en œuvre dans les marchés à renouveler non encore conclus du fait de la crise sanitaire. Discussion avec les titulaires pour introduire la mesure dans les marchés en cours.

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Néant.

Mesure 11 « Achats responsables papier »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le papier acheté par l'AEFE est du papier issu de forêts gérés durablement ou du papier recyclé.
---	--

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Demande de produits de restauration issus du développement durable dans les marchés lancés avant le second semestre 2020 (Marchés de séminaires). Intégration dans le cahier des clauses techniques des marchés en cours de rédaction. Restauration sur Paris au sein d'un restaurant inter-administration. Restauration sur Nantes au CROUS.
Actions complémentaires à mener	Généralisation des clauses dans les marchés à venir. Mise en place d'un outil de contrôle semestriel de la mise en œuvre de clauses concernées.

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Location des immeubles avec intégration des fluides dans les charges payées.
---	--

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Non concerné.

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Non concerné.

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Non concerné.

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Néant.

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Non concerné.

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Echanges et dons »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Depuis plusieurs années, l'AEFE propose à des associations le matériel informatique dont il n'a plus l'usage : « Ateliers du Bocage » à Nantes : acteur d'une économie sociale, solidaire et responsable, les Ateliers du Bocage sont une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), entreprise d'insertion et entreprise adaptée, membre du mouvement Emmaüs. Recyclage des cartouches et consommables d'impression usagées auprès de CONIBI (à Paris et à Nantes).
Actions complémentaires à mener	Don aux associations des téléphones portables défectueux à envisager.

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Les postes Itineo loués auprès du MEAE sont des ordinateurs portables reconditionnés. Afin de sensibiliser les agents au respect de l'environnement, la mention « Avant d'imprimer, pensez à l'environnement svp » a été ajoutée à la signature standardisée de tous les agents de l'AEFE depuis 2018. Pas de possibilité d'acheter des téléphones portables reconditionnés via le marché ministériel. Affichage d'une fiche « éco-gestes impression » près de chaque copieur de l'Agence.
Actions complémentaires à mener	

Données Campus France au 14/04/2021

Depuis plusieurs années, l'établissement mène une politique en faveur d'une consommation plus écoresponsable. A l'occasion de travaux de réhabilitation, des équipements moins consommateurs d'énergie ont été mis en place (chaudière, luminaires, etc..). Une politique zéro plastique, ainsi qu'une démarche de recyclage du papier existent déjà dans l'établissement.

La présente note reprend les actions menées pour chacune des mesures identifiées

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 » Forfait mobilité durable »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'établissement a mis en place, dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel, le forfait mobilité à titre expérimental sur un an. Cette mesure concerne les salariés se déplaçant exclusivement en vélo(avec ou sans assistance électrique)entre leur domicile et leur lieu de travail. Elle n'est pas cumulative avec la prise en charge des frais de transport (Navigo...). Cette mesure est applicable depuis le 1 ^{er} septembre 2020.
Chiffres clés	A ce jour, aucun salarié n'a demandé a bénéficié de ce dispositif.

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'utilisation de véhicules personnels (en propre ou en covoiturage) pour le trajet domicile-travail n'est pas la norme des salariés de l'établissement. Le remboursement des abonnements de transports permet aux salariés de disposer des moyens des transports en commun pour venir travailler. Par ailleurs, nous ne disposons pas de garages ou de places de parking, nos locaux et la localisation dans Paris de l'établissement ne le permettant pas. Le covoiturage ne pourrait donc être envisagé qu'en tant que passager. Le covoiturage reste accès sur l'utilisation d'un véhicule thermique, et un choix du salarié.
Chiffres clés	Pas de recours à ce mode de transport.
Actions complémentaires à mener	Une action de sensibilisation au covoiturage peut être envisagée.

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>Dans notre pratique quotidienne, nous n'effectuons pas de déplacements communs avec d'autres administrations ou établissements publics.</p> <p>Le covoiturage est certes envisageable sur le territoire français. Néanmoins, les déplacements que les salariés sont amenés à effectuer se font entre la province (nos bureaux) et le siège situé à Paris. La longueur de certaines distances (Marseille, Montpellier, Toulouse...), et la durée associée, ne nous incite pas à favoriser ce type de transport, jugé plus à risque pour nos salariés. Nous favorisons l'utilisation du train pour ces trajets.</p>
Chiffres clés	70 à 90 déplacements entre Paris et la province par an.

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>L'établissement n'est pas équipé de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Nous ne disposons pas de parkings, ou de garage permettant d'accueillir les véhicules salariés. Le garage permet d'accueillir deux véhicules, et quelques vélos.</p>
Actions complémentaires à mener	<p>Installation d'une borne pour les deux véhicules de services, à compter de leur remplacement par des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.</p>

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>L'établissement dispose d'un utilitaire et un scooter à moteur thermique essence, relativement récents (moins de cinq ans), dont le remplacement n'est pas budgété.</p>
Actions complémentaires à mener	<p>Lors du renouvellement de ces véhicules nous procéderons à l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.</p>

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Des aménagements ont été réalisés dans le garage, malgré la place limitée, pour permettre de parquer des vélos.
Chiffres clés	A ce jour, nous disposons de 10 places de stationnement vélos. En l'état actuel de la configuration du parking, la capacité maximale est estimée à 40 places, dont 10 motos/scooters et 30 vélos.
Actions complémentaires à mener	Etude (externe) à réaliser pour déterminer la possibilité de modifier certaines zones en sous-sol pour augmenter l'actuelle capacité de parking. A quels coûts et conditions. Etude (externe) à réaliser pour sécuriser la descente au parking, afin de préserver la sécurité des salariés. A quels coûts et conditions. Modification des accès au bâtiment à partir du sous-sol (portes/badges...) Perspective de réalisation des études : 2022.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'établissement exerce une grande partie de son activité de promotions de l'enseignement français (salons, événements,...) à l'international (toute zone) a recours au transport en avion. Les déplacements en France ont fait l'objet d'une réponse au point 3.
Chiffres clés	L'année 2020 n'est pas représentative d'une année de fonctionnement normal en fonction de la crise sanitaire Covid.

Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'année 2020 et le contexte sanitaire a accéléré le déploiement des solutions de visioconférence. L'établissement utilise le plus fréquemment l'outil skype, et s'est également doté d'un abonnement professionnel sur zoom. Par ailleurs, nos partenaires peuvent utiliser d'autres outils auxquels nous pouvons avoir accès (microsofteam par exemple). L'ensemble des salariés est équipé d'un ordinateur portable leur permettant de participer à des réunions en visioconférence. Des webinaires et salons virtuels ont été déployés depuis le début de la crise sanitaire.
---	--

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>CAMPUS FRANCE s'est engagé dans cette démarche en remplaçant les gobelets en plastique des distributeurs de boissons et des fontaines à eau par des gobelets en carton. Les bouteilles en plastique ont été supprimées et remplacées par des bouteilles en verres consignées. Les sacs en plastique des poubelles ont été remplacés par des sacs biodégradables.</p> <p>Les prestations traiteurs intègrent une demande systématique de vaisselle jetable biodégradable ou lavable.</p>
Chiffres clés	100 % gobelets en cartons. 100 % de bouteilles en verre 100 % de sacs poubelles biodégradables.

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Néant.

Mesure 11 « Achats responsables papier »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>L'établissement utilise depuis plusieurs années du papier issu de forêts gérées durablement. Par ailleurs la politique d'impression a permis de systématiser l'utilisation du recto-verso ainsi que la libération des impressions par badge pour réduire la consommation de papier. -</p> <p>Une politique de recyclage des papiers de bureau usagés est également en place depuis plusieurs années, des points de collecte étant installés dans les bureaux et open-space de l'établissement.</p> <p>Nous poursuivons la mise en œuvre de la dématérialisation des flux papiers, en particulier au travers de la mise en place d'un outil de parapheur et de signature électronique, permettant de limiter les impressions.</p>
Chiffres clés	Plus de 6 tonnes de papier recyclé soit l'équivalent de 2 tonnes de CO2 en moins sur 2018 (chiffres 2019 à produire). L'année 2020 ne sera vraisemblablement pas représentative de cette politique.
Actions complémentaires à mener	La mise en place d'un accord de télétravail devrait permettre de limiter l'utilisation des photocopieurs et des ramettes de papiers. Déploiement d'un outil de parapheur électronique : 2021.

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'établissement ne dispose pas d'un restaurant d'entreprise, étant donné sa taille. Les salariés disposent de chèques déjeuner.
---	---

Actions complémentaires à mener	Un marché traiteur est prévu en 2021, ce point sera précisé (tout comme le sujet des contenants recyclables – voir ci-avant).
--	---

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>L'établissement est propriétaire de son siège social. Des travaux ont été menés au cours des précédents exercices, en particulier en matière d'étanchéité des toitures. Les fenêtres sont en double vitrage, et le système de chauffage utilisé est celui de la ville de Paris.</p> <p>Des travaux de réhabilitation de nos résidences d'accueil ont été menés, incluant l'isolation, le double vitrage et la modification du système de chauffage (sortie du fioul).</p> <p>Les informations relatives aux bâtiments, dont les consommations énergétiques ont été renseignées dans le référentiel technique associé à l'outil Chorus. Le SPSI est en cours de validation.</p>
Chiffres clés	<p>282 526 KWH consommés sur le siège social en 2019.</p> <p>144 tonnes vapeur consommées sur 2019.</p>

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	<p>Aucun de nos bâtiments n'est équipé de chaudière au fioul. La dernière chaudière à fioul a été remplacée par une chaudière à condensation Gaz en 2014 sur la résidence de Rollin (Paris).</p> <p>Les autres sites sont équipés de dispositifs électriques et le siège social a recours au CPCU.</p>
Chiffres clés	0 chaudière fioul. 65 % d'émission de CO ₂ en moins la résidence Rollin.

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'établissement ne fait pas partie des cités administratives de l'Etat. Ainsi que cela a été précisé ci-avant, des travaux ont été menés visant à réduire sa facture énergétique. A noter les dispositifs d'éclairage (basse consommation) et la réduction de la consommation de sa salle informatique par la réduction du nombre de serveurs, et le recours au SSO.
Chiffres clés	432 000 KWH consommé en 2015. 282 526 KWH en 2019 soit une baisse de 65 %.

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'établissement a réalisé un audit énergétique en 2015, mis à jour en 2020. Sur la base de l'audit de 2015, un programme a été mis en place : remplacement des luminaires de type Néon ou halogènes par des pavés LED (2015 à 2017) > siège ; remplacement des robinets des radiateurs par des robinets thermostatiques (2019) > siège ; mise en place de robinet à bouton poussoir pour réduire la consommation d'eau.
Chiffres clés	100 robinets thermostatiques. 100 % éclairage LED.
Actions complémentaires à mener	Remplacement de la CTA couplée à un groupe froid en 2021.

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Les agents sont sensibilisés sur les comportements écoresponsables, notamment sur le fait d'éteindre les lumières, les vidéoprojecteurs et photocopieurs.
Actions complémentaires à mener	Actions de sensibilisation.

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Non applicable à l'établissement.

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Echanges et dons »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Campus France a réalisé ponctuellement des dons alimentaires (prestations de traiteur non consommée lors d'événements) ainsi qu'à des associations pour du mobilier.
---	--

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Les axes retenus par l'établissement sont : Impressions recto/verso. Hébergement dans des data centers labélisés « Green IT » comme Waycom ou HQE comme chez Celeste. Extinction des serveurs non utilisés et utilisation de la virtualisation pour limiter le nombre de serveurs physiques. Dématérialisation des procédures papiers.
---	--



Direction administrative et financière

Affaire suivie par Thierry Delphin

Directeur

Données France Médias Monde à jour au 01/09/2021

L'État s'engage en faveur de la mobilité durable des ministres et de ses agents

Mesure 1 « Forfait mobilité durable »

Non applicable

Mesure 2 « Partenariat avec acteurs du covoiturage »

Non prévu à ce stade par FMM

Mesure 3 « Logiciel de gestion covoiturage »

Non prévu à ce stade par FMM

Mesure 4 « Bornes de recharge véhicules électriques »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Etude technique de l'installation de 15 bornes de recharges pour auto et moto.
Chiffres clés	Installation en 2022.
Actions complémentaires à mener	Procédure d'appel d'offre Déposer demande de travaux locatifs au propriétaire de l'immeuble.

Mesure 5 « Véhicules hybrides et rechargeables »

Actions complémentaires à mener	Actuellement tous nos véhicules sont des modèles à moteur essence. En parallèle, et quand cela est possible, le choix de véhicules hybrides est privilégié. Un appel d'offre va être prochainement lancé avant la fin 2021
--	--

Mesure 6 « Places de stationnement vélo »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Nous possédions 50 places au niveau -1 du parking. Nous avons augmenté la zone de stationnement avec des arceaux fixes.
Chiffres clés	163 places réalisées en totalité.
Actions complémentaires à mener	Suivre l'évolution de la montée en puissance du mode de transport vélo pour adapter les emplacements.

Mesure 7 « Réduction des émissions à effet de serre »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Non applicable à FMM l'entreprise ayant déjà ses propres règles en la matière.
---	--

Mesure 8 « Solution de visio-conférence »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Avec la crise sanitaire, FMM a généralisé le télétravail en mettant en place des dispositifs et matériels de travail à distance, dont notamment la possibilité pour chaque collaborateur de faire des réunions de travail en visio-conférence grâce à l'outil informatique Microsoft Teams.
---	---

L'État s'engage en faveur d'achats plus responsables

Mesure 9 « Abandon du plastique à usage unique »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	L'achat de gobelets fournis aux fontaines à eau de l'entreprise a été totalement abandonné au profit d'un mug réutilisable pour chaque collaborateur.
Chiffres clés	Zéro gobelet en 2021

Mesure 10 « Marchés publics et risques de déforestation »

Non applicable à FMM

Mesure 11 « Achats responsables papier »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Achat de papiers recyclés ou issus de forêt gérées durablement.
---	---

L'État s'engage pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement

Mesure 12 « Alimentation »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Le dernier appel d'offre pour la restauration a donné une part importante aux produits issus de l'agriculture biologique. Mise en place de produits de qualité nutritive reconnue tels que bleu blanc cœur...
---	--

L'État s'engage pour la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Mesure 13 « Outil de suivi des fluides »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Point non suivi à ce stade par FMM. Mais l'entreprise pourra y réfléchir.
---	---

Mesure 14 « Chaudières au fioul »

Non applicable à FMM

Mesure 15 « Réduction de la facture énergétique »

Non applicable à FMM

Mesure 16 « Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	FMM travaille à réduire la consommation d'énergie de l'immeuble. En 2020 tous les luminaires des 5 niveaux de parking ont été remplacés par de la LED moins énergivore. En 2021 il est prévu de remplacer tous les luminaires des étages en LED également.
---	--

Mesure 17 « Sensibilisation des agents sur les comportements responsables »

Non applicable à FMM

L'État s'engage pour la réduction des produits phytopharmaceutiques

Mesure 18 « Abandon des produits phytopharmaceutiques »

Non applicable à FMM

L'État s'engage pour l'économie circulaire et le numérique responsable

Mesure 19 « Echanges et dons »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	Pas de projet en cours à ce stade au sein de FMM. Mais l'entreprise pourra y réfléchir.
---	---

Mesure 20 « Réduction de l'empreinte carbone du numérique public »

Etat des lieux / Actions déjà mises en œuvre	France Médias Monde a calculé pour l'année 2020 son bilan relevant des scopes 1 et 2. Il s'élève à 816 T CO2 E (tonnes d'équivalent CO2).
---	---

Direction des immeubles et de la logistique
57 boulevard des Invalides
75007 Paris 07 SP